

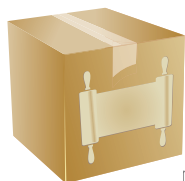
SMOTRICH
BRAKHA

PHARAON
EMIRATS

HERZOG
BORÉ PÉRI HAADAMA

ACHER YATSAR
RAV BA'ADANI

HÉBRON
SÉFER TORAH



Torah-Box

n°219 | 18 Janvier 2023 | 25 Tévet 5783 | Vaéra

M A G A Z I N E



**Réforme
de la
justice
en Israël**
> p.9



**Recueil
d'anecdotes
merveilleuses
sur le Rav
Ya'acov
Edelstein**
> p.13



**Hommage
à ma mère,
Sarah
Halimi...**
> p.34

OLIM SERVICE

Vous n'êtes plus seul en Israël



Parmi nos partenaires :

annatel.

bank hapoalim



SAADASSURANCE



Olim Service, partenaire officiel des mairies en Israël :



RAANANA



ASHDOD



HADERA



NATANYA



TIBERIADE



CALENDRIER DE LA SEMAINE

18 au 24 Janvier 2023

**Mercredi
18 Janvier
25 Tévet**

Daf Hayomi Nédarim 85
Michna Yomit Chabbath 22-1
Limoud au féminin n°95

**Jeudi
19 Janvier
26 Tévet**

Daf Hayomi Nédarim 86
Michna Yomit Chabbath 22-3
Limoud au féminin n°96

**Vendredi
20 Janvier
27 Tévet**

Daf Hayomi Nédarim 87
Michna Yomit Chabbath 22-5
Limoud au féminin n°97

**Samedi
21 Janvier
28 Tévet**

 **Parachat Vaéra**
Daf Hayomi Nédarim 88
Michna Yomit Chabbath 23-1
Limoud au féminin n°98

**Dimanche
22 Janvier
29 Tévet**

Daf Hayomi Nédarim 89
Michna Yomit Chabbath 23-3
Limoud au féminin n°99

**Lundi
23 Janvier
1 Chevat**

Roch 'Hodech

Daf Hayomi Nédarim 90
Michna Yomit Chabbath 23-5
Limoud au féminin n°100

**Mardi
24 Janvier
2 Chevat**

Daf Hayomi Nédarim 91
Michna Yomit Chabbath 24-2
Limoud au féminin n°101



Mercredi 18 Janvier

Rav Eliahou Eliézer Dessler
Rav Ya'akov Halévy



Jeudi 19 Janvier

Rav Mordékhai Ben Jo
Rav Chalom Mazouz



Vendredi 20 Janvier

Rav Chimchon Raphaël Hirsch



Dimanche 22 Janvier

Rav Its'hak Kadouri



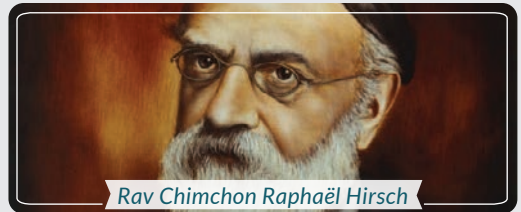
Lundi 23 Janvier

Rav Moché Chick



Mardi 24 Janvier

Rabbi Méchoulam Zoucha d'anipoli
Rav Sim'ha Bounam Kalich
Rav Yossef Messas
Acher



Rav Chimchon Raphaël Hirsch



Horaires du Chabbath

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Entrée	16:22	16:43	16:44	16:42
Sortie	17:42	17:43	17:44	17:43



Zmanim du 21 Janvier

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Nets	06:38	06:40	06:40	06:41
Fin du Chéma (2)	09:14	09:16	09:16	09:16
'Hatsot	11:50	11:52	11:53	11:52
Chkia	17:03	17:04	17:05	17:03

Responsable Publication : David Choukroun - **Rédacteurs :** Rav Daniel Scemama, Alexandre Rosemblum, Joana Abecassis, Rav Its'hak Zimmel, Rav Yehonathan Gefen, Hannah Lugassy, Rav Yossef Loria, Rav Avraham Garcia, Rav Yigal Avraham, Binyamin Benhamou, Rav Gabriel Dayan, Rav Its'hak Zilberstein, Murielle Benainous - **Mise en page :** Dafna Uzan -

Secrétariat : 077.466.03.32 - **Publicité :** Daniel (daniel26mag@gmail.com) / 054-24-34-306

Distribution : diffusion@torah-box.com

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
 - Pour toute remarque ou conseil : support@torah-box.com



בית ספר
אורות ישראל
2023/2024

ÉCOLE "OROT ISRAEL" NETANYA

Inscriptions pour les classes de א, ב, ג, ד, ה

LES + de OROT ISRAEL



École jusqu'à
16h00



Navette



Devoirs à l'école



Petits effectifs



Repas chauds



Hougim

ÉDUCATION et VALEURS



- › Programme scolaire conforme au ministère de l'éducation
- › Équipe pédagogique qualifiée
- › Valeurs juives et enseignement de Torah
- › Respect d'autrui
- › Activités communautaires



UNE ÉCOLE,
UNE FAMILLE



058.720 67 60



Levi Eshkol 40 - Netanya



orotisraelnatanya@gmail.com



אורות ישראל Orot Israël



La reconnaissance, une thérapie de l'âme !



Toute personne qui échappe à un danger se doit de remercier l'Éternel de l'avoir gratifiée d'un tel bienfait.

À l'époque du Temple, on apportait un sacrifice, le *Korban Toda*, et aujourd'hui, on se contente de prononcer une bénédiction devant une assemblée, la *Birkat Hagomel*. À ce sujet, quelqu'un étant sorti indemne d'un grave accident de voiture dont il n'était pas responsable demanda avec une certaine gêne : "Pourquoi devrais-je remercier D.ieu de m'avoir sauvé, dans la mesure où c'est Lui aussi qui m'a mis dans cette situation ? Dans l'absolu, j'aurais préféré ne pas connaître d'accident et ne pas être redevable de quoi que ce soit !"

Lors du récit des dix plaies infligées à l'Égypte, la Torah relève que pour trois d'entre elles - le sang, les grenouilles et la vermine -, ce fut Aharon qui les provoqua en frappant les eaux et la terre, et non Moché *Rabbénou*. Nos Sages expliquent que dans la mesure où ce dernier fut sauvé grâce à ces éléments de la nature, il n'était pas convenable que Moché les frappe avec son bâton. Le sentiment de gratitude que ressentait le prophète s'exprimait même envers l'inerte.

La reconnaissance occupe une place prépondérante dans le judaïsme. Elle s'exprime dans le devoir de respecter ses parents, ou encore lors de la récolte des fruits avec la Mitsva de *Bikourim* au cours de laquelle chaque Juif apportait les prémices au Temple en exprimant sa gratitude envers D.ieu. Le Talmud est rempli d'anecdotes rapportant combien nos Sages avaient à cœur de remercier ceux qui les avaient aidés. La Torah ira jusqu'à nous demander de ne pas détester les Égyptiens et d'accepter leurs conversions, car ce peuple nous a accordé l'hospitalité lorsque nous résidions sur leur terre. Or on sait très bien les souffrances endurées par nos ancêtres en Égypte. Malgré tout, dans la

mesure où les Hébreux, dans les premières années, ont profité de leur accueil, ils leur doivent de la reconnaissance.

En réalité, ce sentiment ne représente pas uniquement un trait de caractère comme tant d'autres, mais il est au centre de la construction de notre personnalité. Un Juif s'appelle en hébreu un *Yéhoudi* de la racine de *Hodaa* qui signifie remerciement. Car, en vérité, la *Hakarat Hatov* (la gratitude) est la réparation de l'égoïsme qui rend l'homme détestable au sein d'une société, ainsi que dans sa propre famille. L'ingratitude provoque même des maux de l'âme et une attitude introvertie néfaste. Dans son livre "*Ché'arav Bétoda*", le Rav Chalom Arouch rapporte que la reconnaissance protège l'homme de beaucoup de souffrances de l'ordre de la psyché. Celui qui s'habitue à dire merci à toute occasion se verra heureux et épanoui. La nature humaine a été conçue de telle sorte que, pour conserver une bonne santé psychique, il est nécessaire d'exprimer sa gratitude envers son prochain et son Créateur. C'est pourquoi la Torah insiste sur ce trait de caractère, et sur le fait que Moché *Rabbénou* allait jusqu'à ressentir de la reconnaissance envers des créatures inanimées.

Vu l'importance pour le bien de l'homme de remercier, D.ieu fait en sorte que chacun, à différents moments de son existence, soit confronté à des situations périlleuses dont il se sort. Il devra alors remercier l'Éternel pour le bienfait dont Il l'a comblé. Certains ne comprendront pas les desseins de D.ieu et se poseront des questions. Mais quand on prend conscience qu'en vérité, le véritable bénéficiaire de ce commandement est l'homme lui-même qui, soumis à cette loi, se détachera de son égoïsme, alors tout s'explique et prend une autre dimension !

Rav Daniel Scemama

Décès du Gaon le Rav Chimon Ba'adani

Le Rav Chimon Ba'adani, chef spirituel du parti Chass, est décédé mercredi à l'âge de 94 ans.

Né en 1928 de parents Yéménites dans la Palestine mandataire, le Rav Ba'adani avait étudié dans les grandes Yéchivot et aidé à créer le mouvement religieux séfard Chass. Il vivait dans la ville de Bnei Brak. "L'obscurité s'est abattue sur notre monde",



a commenté le ministre de l'Intérieur, Arié Dery. Il a ajouté "le rabbin Ba'adani avait promu la Torah en Israël et dans la diaspora, était un fondateur de Chass et y était merveilleusement

dévoué". Le Rav Ba'adani dirigeait le Conseil des sages de la Torah, instance suprême de Chass, depuis le décès en août dernier du Rav Chalom Cohen.

Attaque à l'arme blanche à Hébron

Un Israélien de 25 ans a été poignardé lors d'une attaque à l'arme blanche dans une ferme à Hébron. Le terroriste s'est infiltré dans une ferme et a attaqué son propriétaire.

De nombreux policiers et forces de secours sont arrivés sur les lieux et le terroriste a été neutralisé. Le blessé a été transporté par

les secouristes à l'hôpital de Soroka de Béer Shéva. Le ministre de la Sécurité nationale Itamar Ben Gvir s'est entretenu avec le citoyen qui a tué le terroriste et l'a félicité : "au nom de tous les citoyens d'Israël, je vous remercie pour votre courage et votre action rapide".



ELI HADDAD
LAW OFFICE & NOTARY

בס"ד



DROIT IMMOBILIER ISRAELIEN

Transactions Immobilières
Gestion Locative
Successions

Rédaction et signature
investissement locatif
Mise en ligne de la situation comptable
Assurances
Service clientèle francophone
Suivi du dossier à distance
sélection de locataires

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE • YAEI BEN SHABBAT NISSIM AVOCAT ET NOTAIRE • AVIVIT ZEHAVI AVOCAT ET NOTAIRE • SHLOMI ABUTZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • DORIT ANTERE AVOCAT ET NOTAIRE • SHAY ABUTZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • URAZ ATTAS BEN SHABBAT AVOCAT • SAGIT KEINAN AVOCAT • ARIE BRENING AVOCAT • MAAYAN ZAGURI AVOCAT • SHANI ELMALIAH AVOCAT • MYRIAM LASCAR JURISTE • AVINATAN DOUIEB JURISTE

www.elihaddad.com 87/30 Rue Atsmaut, Ashdod ISRAEL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: avocats@elihaddad.com

Bibi et Smotrich présentent leur plan contre la vie chère



Le ministre des Finances, Betsalel Smotrich a déclaré que "le monde entier traverse une crise économique profonde, qui se manifeste par une flambée des prix et une forte augmentation de l'inflation. C'est pourquoi mardi soir, conjointement avec le 1^{er} ministre israélien, ils ont présenté leur plan de réduction des prix. Le plan prévoit : un gel de la taxe foncière pendant un an, une baisse moyenne de 70 % des augmentations prévues sur le prix de l'électricité et de l'eau, une baisse de 10 centimes par litre de carburant. Bibi Netanyahu a ajouté : "depuis un an et demi, notre économie est entrée dans une spirale inflationniste et les taux d'intérêt montent en flèche. Chaque hausse des prix affecte tous les foyers".

Future loi pour révoquer la citoyenneté des terroristes

Le projet de loi visant à refuser la citoyenneté aux terroristes a été approuvé en lecture préliminaire. La loi a été votée en séance plénière à la Knesset avec une large majorité de 71 partisans contre neuf opposants.

Le projet de loi vise à annuler la citoyenneté des terroristes arabes israéliens qui reçoivent une compensation de l'Autorité palestinienne. Le président de la coalition, Ofir Katz, prévoit de promouvoir la loi par une législation éclair, et de la faire voter à la Knesset d'ici deux semaines.

OFFRE MULTIFOCALES



1 ACHETÉE LA DEUXIÈME OFFERTE



VOS LUNETTES PRÊTES EN 15 MINUTES !

OPTICA FACTORY

30 BAYIT VEGAN
JERUSALEM

074.794.6544

DIMANCHE-JEUDI 10H/19H
VENDREDI 9H30/12H30

Les travaux ferroviaires réduits au minimum le Chabbath

La ministre israélienne des Transports, Miri Regev, a dirigé mercredi une réunion pour étudier un plan visant à diminuer les travaux d'électrification de la voie ferrée pendant le Chabbath, après les plaintes des partis religieux, qui ont menacé de revenir sur les accords de coalition si les travaux continuaient à se dérouler le samedi. Une



partie des travaux sera étalée à la place sur plusieurs nuits de la semaine, afin de réduire au minimum la quantité de travail pendant Chabbath. Avigdor Lieberman, du parti *Yisrael Beiteinu*, a critiqué la demande du ministre, soulignant que l'arrêt des travaux ferroviaires le Chabbath était "une décision folle qui affecterait directement l'économie israélienne".

Visite du ministre des Affaires britanniques au Moyen-Orient

Le ministre britannique des Affaires du Moyen-Orient, Lord Ahmed, a effectué une visite officielle de 2 jours en Israël au cours de laquelle il a rencontré divers dirigeants pluri-religieux, des représentants de la technologie et s'est entretenu avec des ministres du gouvernement israélien. Lord Ahmed a rencontré mercredi dernier le ministre israélien des Affaires étrangères,

Eli Cohen, et le ministre de l'Economie et de l'Industrie, Nir Barkat.

Des questions de sécurité et de politique régionale ont eu lieu, notamment au sujet des préoccupations concernant l'Iran, l'invasion russe de l'Ukraine, le conflit israélo-palestinien et les opportunités inhérentes aux accords d'Abraham.

T"וב

SUNSET OPTIC

Les plus bas prix de l'optique en Israël

EXAMEN DE VUE GRATUIT
 Pour tout achat de lunette de vue

DU JAMAIS VUE EN ISRAËL

Ray-Ban NOUVELLES COLLECTIONS 2022

OPTIQUE ET SOLAIRE

Promotion exceptionnelle du 01/01 au 28/02/2023

MOINS CHER QUE SUR INTERNET

899 ₪
 & -50%
sur toute la collection
= 450 ₪

SPÉCIALISTE DANS LES MONTAGES ET CENTRAGE DES VERRES PROGRESSIFS

VARILUX®
essilor UN VERRE ESSILOR

-50% sur tous types de verres

& -10% sous présentation de la publicité

Passez nous voir pour un **DEVIS GRATUIT** cela vaut le détour !

NOUS PARLONS & Mr Slakmon Eric

SUNSET OPTIC 6 rue Hanotéa. Nétanya Tel : 09 77 36 245

Réforme de la justice en Israël



Le nouveau ministre de la Justice Yariv Levin a annoncé un vaste programme de réformes juridiques qui visent à redéfinir le rayon d'action de la Cour Suprême, la plus haute instance juridique du pays. Si la réforme passe, les députés, auraient le pouvoir d'annuler une décision de la Cour suprême. Celle-ci est actuellement la plus haute juridiction du pays, la seule instance capable d'invalider des lois votées par le Parlement. L'autre point de la réforme concerne le processus de nomination des juges, nommés actuellement de façon concertée par des magistrats, des avocats et des députés. Ce projet de réformes affaiblirait considérablement la Cour Suprême en faveur de la Knesset.

Des documents secrets retrouvés dans l'ancien bureau de Biden

Des documents, dont certains top secrets, auraient été trouvés dans l'ancien bureau du président américain, remontant à sa vice-présidence sous Barack Obama (2009-2017). Joe Biden a affirmé ignorer le contenu des documents confidentiels : "J'ai été surpris d'apprendre que des documents en rapport avec le gouvernement avaient été emmenés dans ce bureau. Mais je ne sais pas ce qu'il y a dans les documents", a-t-il déclaré en conférence de presse, depuis Mexico, mardi 10 janvier.

Une source proche du dossier a déclaré à CNN que ces documents classifiés incluent des notes de service et des documents d'information couvrant des sujets tels que l'Ukraine, l'Iran et le Royaume-Uni.

COLLECTION HIVER
2023

DISCOUNT
CODE : TORAH BOX
-30%

101 Private Line

Canyon Ramot
3^{ème} étage - Mini Mall
255 Sderot Golda Meir
Tel : 058 32 37 101

VITALE BARBERIS CANONICO
1663

Loro Piana
CERRUTI 1881

DANYBERD

EMMANUELLE KHANH
Ermenegildo Zegna

Herzog reçoit la lettre de créance de l'ambassadeur turc



Pour la première fois depuis la reprise des relations entre Israël et la Turquie, le président Its'hak Herzog a reçu mercredi la lettre de créance de l'ambassadeur de Turquie en Israël, Şakir Özkan Torunlar. Le président Herzog a déclaré : "Les relations ont connu des crises dans le passé, mais maintenant, pour notre grande joie, Israël et la Turquie peuvent et doivent coopérer dans de nombreux domaines, dans une mouvance très encourageante".

Le président Erdogan a prévu de se rendre en Israël pour contribuer à approfondir les liens et la coopération entre les 2 pays.

Une délégation israélienne aux Emirats

Une délégation de hauts responsables israéliens s'est envolée dimanche pour Abou Dhabi. La délégation israélienne



participe à la première réunion des groupes de travail du Sommet du Néguev, qui regroupe Israël, les États-Unis, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Maroc et l'Égypte.

Les groupes vont évoquer différents domaines : la santé, la sécurité régionale, le renseignement, de l'énergie, ou encore la sécurité alimentaire. La création de ces groupes de travail fait suite au 1^{er} Sommet du Néguev qui s'est tenu en mars dernier. La prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères de cette union se tiendra en mars, au Maroc.

 **EVENEMENTS**
 **Torah-Box**

ENTRÉE GRATUITE
COLLATION



Nouveau à Jérusalem



Le Roch 'Hodech

des Femmes

CHEVAT

DIMANCHE 22 JANVIER 2023

20h

LE B.A.-BA DU MOIS

DAN COHEN

Le Séder de Tou Bichevat

L'ordre de priorité des bénédictions

La vérification des fruits et légumes

20h45

LE MESSAGE DU MOIS

RABBANITE **SYLVIE SCHATZ**

Roch 'Hodech : le renouveau par le nouveau

Pour l'élévation de l'âme de Naomi Rivka bat Martine Messaouda

Ohel Moshé 30 rehov Hapisga, Bayit Vagan.

Renseignements au ☎053 360 45 19 📞

Date fixée pour le passage au gaz naturel

La compagnie d'électricité d'Israël a fixé une date pour l'arrêt de l'utilisation du charbon et le passage au gaz naturel. La compagnie a indiqué qu'elle était au milieu d'un processus qui conduira à zéro utilisation de charbon à partir de fin 2025. L'entreprise explique qu'il s'agit d'un "procédé innovant et unique de conversion de ses unités de production

du charbon au gaz naturel, qui intègre des technologies de pointe dans les anciennes unités de production au charbon". Comme le gouvernement l'a déclaré en juillet 2018, lors de l'adoption de la réforme du secteur de l'électricité, il a été décidé que les unités au charbon 1-4 d'Orot Rabin resteraient uniquement en secours, en cas d'urgence.

Amnistie pour les criminels russes

Après six mois sur le front ukrainien aux côtés de Wagner, le président russe Vladimir Poutine a secrètement gracié des dizaines de condamnés avant même qu'ils ne soient envoyés combattre dans la guerre en Ukraine, a déclaré un membre du Conseil russe des droits de l'homme. Les prisonniers ont servi de renforts à la force russe initiale en Ukraine, qui a été épuisée



par une série d'échecs au combat. Selon le patron du groupe paramilitaire, Evgueni Prigojine, ces anciens prisonniers sont des "guerriers-nés". Le porte-parole de Poutine, Dmitri Peskov, a refusé de confirmer l'information, déclarant : "Vous savez qu'une grâce ne peut être accordée que par décret présidentiel... en stricte conformité avec la loi".

Joana Abecassis

D'LOOK^{optic}

Nouvelles promotions!!

Verres progressifs Acheté=

Une paire de lunette pour lire OFFERTE

Sur toutes les lunettes

2ème paire de lunette 30%

3ème paire de lunette 50%

En 15 min!
vos lunettes
sont prêtes

 **DLOOK_OPTIC**



Smilansky10Netanya



053-716-6142

DU 31 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2023

VENEZ FAIRE LE PLEIN D'ÉNERGIE

Séjour

pour femmes à Eilat

Mesdames
le rythme est effréné?
Besoin d'une pause?

Pour la deuxième fois consécutive, Torah-Box a le plaisir de proposer à son public féminin un séjour multivitaminé à l'hôtel Dan Neptune d'Eilat du mardi 31 janvier au jeudi 2 février!

Au programme pour vous mesdames : concerts, soirées musicales, zumba, ateliers, piscine, spa, massages, repos et surtout : de la Détente!

Coupez l'hiver et faites le plein d'énergie, rien qu'en quatre copines!

GLATT KOSHER
RER
רבי אליהו רוטנברג שליט"א
RABBI ELIJAHU ROTENBERG
בלוט למחזורין מן המזרחין

Repas
gastronomique

Chambres
spacieuses

Concerts
& soirées

Zumba
& Pilates

Ateliers
& animations

Spa &
massages



DAN NEPTUNE

3 jours - 2 nuits

1290[₪]

par personne en chambre double

Réservez en ligne sur :
torah-box.com/evenements



Recueil d'anecdotes merveilleuses sur le Rav Ya'acov Edelstein

Rav Its'hak Zemmel proche du Rav Ya'acov Edelstein, rapporte de merveilleuses histoires sur la grandeur du Rav, exemplaire pour chacun d'entre nous.

Un amour sincère pour chaque membre du peuple d'Israël

Le plus grand prodige a été d'avoir le mérite d'être témoin de la relation personnelle que le Rav entretenait avec chaque Juif en lui vouant un amour sincère, en se dévouant pour lui.

Le Rav priait, conseillait, répandait ses bénédictions qui émanaient de son grand cœur.

Les gens étaient stupéfaits lorsqu'ils lui demandaient en quoi ils devaient se renforcer, car il ciblait précisément leur point faible, le sujet qui nécessitait d'être amélioré.

"Je Te remercie, Roi vivant et éternel"

Le Rav avait subi une opération après laquelle il ne pouvait plus parler. Il s'exprimait donc par écrit.

Le Rav s'est adapté sans difficulté à cette situation difficile.

Puis les médecins firent un test pour vérifier s'il réussirait à parler à travers un canal artificiel. Le chef de service et les professeurs lui dirent : "Que le Rav appuie avec son doigt sur sa gorge pour parler".

L'émotion était palpable, le Rav posa sa main sur la prothèse et récita *Modé Ani*.

Quel *Kiddouch Hachem* ! Tout ce qu'il avait à dire après deux mois de silence n'était autre qu'un remerciement adressé à Hachem pour lui avoir rendu son âme.



Les anges en blouse

Après les soins intensifs, Le Rav écrivit au corps médical : "Merci beaucoup à toute l'équipe, vous avez été des anges vêtus de blouses."

Le Rav savait qu'il y avait des anglophones et des russophones. Il avait écrit la même phrase en anglais et en russe à côté de celle qu'il avait écrite en hébreu. Les médecins et les infirmières furent émus aux larmes. Pour le Rav, alors qu'il se trouvait dans un état critique, ce qui lui importait le plus était de remercier et d'envoyer ce message.

"Je me trouve dans un paradis magnifique"

Après l'opération complexe qu'il avait subie, le Rav avait écrit : "Je me trouve dans un merveilleux paradis à *Tel Hachomer* (nom de l'hôpital)." En dépit des souffrances endurées, il avait une façon particulière de considérer chaque situation comme stimulant pour s'élever spirituellement.

Je lui ai demandé s'il y aura un hôpital au paradis. Et il m'avait alors répondu par écrit : "Au *Gan 'Eden*, il n'y aura pas d'hôpital ; mais à *Tel Hachomer*, il y a un *Gan 'Eden*, avec des hommes qui, à travers leur maladie, réparent les obstacles qui se trouvent sur la route acheminant au *Gan 'Eden*." Des mots extrêmement percutants.

Respecter les médecins

Dans les derniers jours de sa vie, un médecin stagiaire entra dans la chambre du Rav pour

effectuer un traitement. Avant de procéder aux soins, le médecin donna certaines recommandations au patient pour se préparer. le Rav s'installa sur son lit, et j'allais chercher le médecin soignant.

Mais le Rav m'en empêcha et écrit : "Ne dis pas au médecin ce qu'il doit faire, il faut lui accorder du respect. Tu dois juste lui dire que nous avons terminé de faire le nécessaire, et il comprendra ce qu'il lui reste à faire."

J'ai montré cela aux médecins. Ils furent impressionnés de voir que, même dans un tel état de santé, l'esprit du Rav se penchait sur chaque détail, afin de ne jamais porter atteinte à quiconque.

Quand sa femme était malade, il dormait à même le sol

À l'époque où son épouse était hospitalisée lorsqu'elle fut atteinte d'une maladie qui mit fin à ses jours, le Rav resta seul chez lui. Le Rav refusa une présence familiale à son domicile, malgré l'insistance.

Pourquoi? Tout au long de la période où la femme du Rav à l'hôpital, le Rav dormait sur un matelas à même le sol. Il tenait à ressentir la souffrance de son épouse et il ne voulait pas que les membres de sa famille le sachent.

"Choisis le prénom qui plaît à ta femme"

Lorsque mon fils est né, nous avions du mal à nous décider pour le choix du prénom. Nous hésitions, ma femme voulait un certain prénom, nous avons donc consulté le Rav.

Je lui ai présenté une liste de plusieurs prénoms afin qu'il tranche. Il pointa de suite l'un des

prénoms : "Ta femme aime ce prénom, alors choisis-le." J'ai failli m'évanouir en entendant cela. D'où le Rav savait-il cela ?

À propos de sujets pour lesquels on venait consulter le Rav pour lui demander conseil ou bénédiction, le Rav s'informait de l'avis de l'épouse, et il recommandait à celui qui le sollicitait : "Fais ce que ton épouse souhaite et tu réussiras". Il était lui-même un modèle, car il vouait un respect exceptionnel à son épouse.

"Tout a été créé par Sa parole"

Avant une *Sim'ha*, Rav Edelstein avait l'habitude de demander à boire avant de prendre la parole, et il introduisait ainsi ses propos par la bénédiction "*Chéhakol*", souhaitant aux familles respectives que la *Sim'ha* soit aussi la réalisation de la parole divine.

Le serviteur d'Hakadoch Baroukh Hou

La grandeur exceptionnelle du Rav résidait dans le fait qu'à chaque instant de sa vie, il ressentait qu'il était un serviteur se tenant devant son Créateur. À tout moment, il réfléchissait à ce qu'il devait faire en tant que serviteur fidèle de son Créateur. Lorsque le Rav se mettait à chanter "*Ana 'Avda Dékoudcha Bérikh Hou*" ("*Je suis le serviteur d'Hakadoch Baroukh Hou*"), on ne pouvait l'arrêter. Il était tant ému qu'il en pleurait !

Même durant sa maladie, alors qu'il ne se sentait vraiment pas bien, le sentiment qui l'accompagnait tout au long de sa vie était : "Que puis-je faire en tant que serviteur de mon Créateur ?"

Rav Its'hak Zimmel

Dépression - Conflits parentaux - Solitude - Négligence - Harcèlement - Violence - Dépendance etc...



La Ligne d'Écoute

Une équipe de Thérapeutes & Coachs à votre écoute du matin au soir
de manière confidentielle et anonyme.



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/ecoute



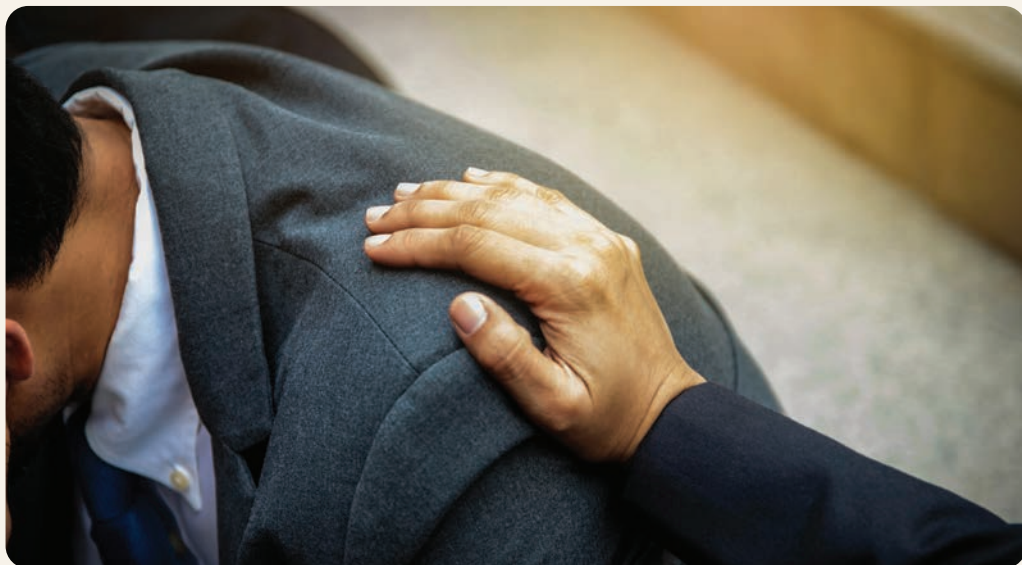


Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

Vaéra - La différence entre Moché et Pharaon

Même si concrètement, nous ne pouvons pas résoudre le problème de notre prochain, le fait d'être à ses côtés et de lui montrer qu'il n'est pas seul est déjà un grand 'Hessed.



La *Paracha Vaéra* nous détaille les sept premières plaies que subirent les Égyptiens. Notons l'étrange réaction de Pharaon, durant ces *Makot*, face à la destruction de son peuple.

Lorsque Moché *Rabbénou* et Aharon provoquèrent le premier fléau – le sang –, le verset nous raconte que Pharaon ne fut pas impressionné parce que ses sorciers pouvaient également transformer l'eau en sang. "*Les devins de l'Égypte en firent autant par leurs prestiges, le cœur de Pharaon s'endurcit et il ne les écouta pas, comme l'avait dit Hachem. Pharaon s'en retourna, entra dans sa demeure et il n'y prêta pas attention non plus.*" (*Chémot* 7, 22-23)

Ressentir le souci de notre prochain

Les commentateurs demandent à quoi fait référence la mention "*Il n'y prêta pas attention*". Le verset a déjà précisé que Pharaon ne tint pas compte de leurs arguments. Qu'ajoute donc cette redondance? Le *Natsiv* explique que le second verset précise que Pharaon resta insensible à la souffrance de ses sujets et qu'il ne chercha pas à l'amoinrir.

La cruelle indifférence de Pharaon contraste énormément avec la réaction de Moché *Rabbénou* face à la douleur du peuple juif. Moché grandit dans le palais de Pharaon, éloigné de ses frères et non soumis à l'esclavage. Néanmoins, il

sortit, vit la détresse de son peuple et compatit (*Chémot 2, 11*). Il convainquit même Pharaon de leur accorder un jour de repos (*Chémot Rabba 1, 27*).

Comment pouvons-nous nous écarter de la froideur de Pharaon et émuler le souci de l'autre personnalisé par Moché *Rabbénou*? Il est particulièrement difficile de compatir avec les gens qui vivent une situation qui ne nous affecte pas. Rachi précise que Moché "focalisa ses yeux et son cœur" pour voir la détresse dans laquelle ils se trouvaient (*Chémot 2, 11*). Rav Its'hak Berkovits explique qu'il regarda d'abord l'expression de leurs visages et perçut leur malheur. Puis, il "focalisa son cœur", tentant de ressentir leur douleur.

De même, quand nous entendons qu'une personne est en difficulté, nous devons tout d'abord observer l'expression de son visage pour que son épreuve soit concrète à nos yeux. Nous devons ensuite essayer d'imaginer ce que cela fait de vivre la même chose, pour ressentir sa peine.

Partager concrètement sa peine

Il ne suffit pas de gémir en entendant une triste nouvelle et de poursuivre notre routine. Il convient de faire quelque chose pour montrer que l'infortune de l'autre nous touche, même si nous ne pouvons pas l'aider directement. À l'époque où Rav 'Haïm Soloveitchik était le Rav de Brisk, la moitié de la ville prit feu, laissant des centaines de Juifs sans domicile. Rav 'Haïm sortit de sa maison et alla dormir sur un banc du *Beth Hamidrach* (maison d'étude). Quand on lui demanda pourquoi il agissait de la sorte, il répondit: "Comment pourrai-je dormir dans un lit confortable alors que tant de personnes n'ont pas de toit au-dessus de leur tête?"

Nous apprenons également de Moché *Rabbénou* qu'il ne suffit pas d'avoir de la peine pour les gens en détresse. Le *Midrach* raconte que Moché s'attelait à la tâche et allait aider chacun d'entre eux, faisant fi de son statut, afin d'alléger leur fardeau, prétendant aider Pharaon (*Chémot Rabba 1, 27*). Nous aussi, nous

devons tenter d'assister notre prochain autant que possible.

Rav Frand suggère, dès la prochaine information à propos de l'un de nos frères qui passe une période éprouvante, que nous cherchions tous les moyens envisageables pour lui venir en aide. Si, par exemple, il a perdu son emploi, nous pouvons réfléchir à des amis, à des connaissances qui pourraient lui trouver un autre poste; s'il cherche à se marier, nous pouvons songer à un éventuel parti correspondant.

Même si concrètement, nous ne pouvons pas résoudre son problème, le fait d'être à ses côtés et de lui montrer qu'il n'est pas seul est déjà un grand *'Hessed*.

La gravité de l'indifférence spirituelle

L'indifférence face au niveau spirituel d'autrui est peut-être plus répréhensible que de ne pas se soucier de sa situation matérielle. Il est facile de vivre dans une communauté pratiquante et d'oublier que la grande majorité des Juifs ne s'identifient même pas comme tels et que chaque année, plusieurs milliers de Juifs célèbrent des mariages mixtes. On ne peut pas se permettre d'esquiver en pensant: "*Chalom Alayikh Nafchi*", tant que je vis dans un milieu orthodoxe et que je reçois une éducation de Torah, tout va bien. Il convient plutôt de réaliser et de ressentir que l'Holocauste spirituel nous affecte autant que tout autre Juif et que nous devons faire quelque chose pour freiner ceci; par exemple, rester en contact avec un membre de la famille qui n'est pas pratiquant, entretenir une conversation amicale avec un collègue ou inviter des gens pour Chabbath.

Les personnages principaux des *Parachiot* de l'exil et de la sortie d'Égypte – Moché *Rabbénou* et Pharaon – nous montrent que la grandeur d'une personne se définit selon sa capacité à se préoccuper d'autrui et inversement, la petitesse est une preuve d'égoïsme. Puisse-nous tous mériter de suivre les traces de Moché *Rabbénou*.

Rav Yehonathan Gefen

SHA BA TIK

N°309

Feuillelet parents-enfants pour Chabbath
édité par  Torah-Box.com

Vaéra 5783

1

JEU VISUEL

Jeu pour les plus petits

Lorsque chaque convive aura regardé attentivement cette image, le chef de table posera les questions de la page 2.





SHA BA TIK

2

JEU VISUEL

SUITE

Questions sur l'image de la page 1 :

- Y a-t-il une autruche dans l'image ?

> Oui.

- Quel est l'animal qui est dans l'arbre ?

> Le serpent.

- Quels sont les animaux qui ont la bouche ouverte ?

> Le singe et l'hippopotame.

- Combien y a-t-il de papillons ?

> Deux.

- Combien d'oiseaux y a-t-il ?

> Un.

- Y a-t-il une fleur bleue ?

> Non.

- Quel animal a les yeux fermés ?

> Aucun.

- Est-ce qu'un des papillons est posé sur le museau de l'hippopotame ?

> Oui.

QUI SUIS-JE ?

(Jeu de rapidité)



1. Mes enfants se prénomment Guerchon, Kehath et Mériari.

> Lévi.

2. Je suis l'animal en lequel s'est transformé le bâton de Moché Rabbénoù

> Le Serpent.

3. Je suis la première victime des plaies d'Égypte.

> Le Nil.

4. Je suis sorti du Nil pour punir les Égyptiens.

> La grenouille.

5. Je suis le fils de Ya'akov qui est mort le dernier.

> Lévi.

6. Je suis la région d'Égypte dans laquelle vivent les Bné Israël.

> Gochen.

7. Nous sommes les idoles des Égyptiens.

> Le Nil et le mouton.

8. Je me suis beaucoup endurci dans cette Paracha.

> Le cœur de Par'o.

9. Je suis la dernière plaie de cette Paracha.

> La plaie de la grêle.

10. Je suis le mari d'Elichéva, fille d'Aminadav, sœur de Na'hchon.

> Aharon.





SHABATIK

3

L'UN, L'AUTRE OU LES 2 ?



Qui sera le premier à dire, pour chacun des animaux suivants, s'il s'agit d'un animal dangereux, d'un animal mignon ou si ce n'est pas un animal ?

Dangereux - Mignon - Pas animal.

Le premier qui donne la bonne réponse remporte le point.



Le lapin

< Mignon

Le petit chat

< Mignon

Le panda

< Mignon

Le rhinocéros

< Dangereux

La tortue

> Pas animal

L'ours

> Dangereux

Le scorpion

< Dangereux

La gourbille

> Pas animal

Le toudoux

> Pas animal

Le serpent

< Dangereux

Le lion

< Dangereux

Le koala

< Mignon

La lilicellule

> Pas animal

L'araignée loup

< Dangereux

Le glou

> Pas animal



Le chakophère

> Pas animal

La biraffe

> Pas animal

Le tigre

< Dangereux

Le crocodile

< Dangereux

Le requin

< Dangereux

Le wowouwa

> Pas animal





4

LE DÉFI



Chaque participant choisit à son tour un nombre entre 1 et 12 et doit relever le défi correspondant, ci-dessous. Le plus jeune commence.

1. Quel animal qui n'est pas un poisson peut-on manger sans Ché'hita ?
> La sauterelle Cachère.
2. Fais un mini Dvar Torah sur une des plaies.
3. **Imagination** : Imite de manière théâtrale un Égyptien pendant la plaie des grenouilles.
4. **Plus ou moins** : À quel âge est mort Amram, le père de Moché ? (Répondre par "plus" ou "moins". 5 tentatives permises)
> 137 ans.
5. À quoi vous fait penser le mot "poux" ? (1 proposition par membre de l'équipe, et 1 point par mot de la liste ci-dessous)
> Tête, gratter, lente, plaie, peigne, chou, shampooing
6. **La question énigmatique** : Dans notre Paracha, les unes sont mortes, mais pas les autres. Pourquoi ?
> Dans notre Paracha, les grenouilles sont mortes à la fin de leur plaie, mais pas les animaux sauvages, car Hachem ne voulait pas que les Égyptiens profitent de leurs peaux.
7. Tu as 30 secondes pour faire rire au moins 2 personnes assises autour de la table.
8. Le participant sort de table. Les convives retirent 2 objets de la table. Le participant revient et doit deviner quels objets ont été retirés en moins d'une minute.
9. **La question emmêlée** : Nil matin pourquoi Pharaon chaque allait au ? (Pourquoi Pharaon allait-il au Nil chaque matin ?)
> Pour y faire ses besoins discrètement, car il se faisait passer pour un d.ieu.
10. La question tronquée : En quoi s'est transformé... (...le bâton de Aharon ?)
> En serpent.
11. Cite 15 animaux qui sont apparus lors de la plaie des bêtes sauvages.
12. Quel était le goût de l'eau pour les Égyptiens, lors de la première plaie ?
 Le goût du sang. - B. Le goût de l'eau salée. - C. Elle n'avait pas de goût.
> Réponse C (Baalé Tossefot).

QUIZ
PARACHA ?

- Combien de plaies y a-t-il dans cette Paracha ?
> 7.
- Combien de temps dure chaque plaie ?
> 7 jours.
- Comment les Égyptiens font-ils pour avoir de l'eau lors de la plaie du sang ?
> Ils paient les Bné Israël, et Hachem fait un miracle pour que l'eau reste de l'eau.
- Quelle est la récompense des grenouilles qui se sont mises dans les fours des Égyptiens ?
> Leur espèce a survécu jusqu'à aujourd'hui.
- Quels sont les deux ennemis qui s'unissent dans notre Paracha ?
> L'eau et le feu, pour la plaie de la grêle.
- Quelles plaies les sorciers Égyptiens parviennent-ils à reproduire par magie ?
> Seulement les deux premières - sang et grenouilles.

Envoyez-nous vos commentaires sur www.torah-box.com/shabatik

Shabatik est une publication hebdomadaire éditée par l'association Torah-Box
 Textes : Chlomo Kessous et Yael Allouche | Responsable : Rav Michael Allouche



Le Séfer Torah qui a traversé l'espace

Ce Séfer Torah me rappelle chaque jour ma promesse faite au Rav mais je n'ai jamais su comment la réaliser.



Ilan Ramon est sélectionné en 1997 pour participer à la mission de la navette spatiale Columbia. Il rencontre le professeur Yossef, responsable des expériences scientifiques qui supervise l'équipe restée sur la terre ferme.

Ilan rencontre souvent le professeur Yossef. Il remarque un jour une petite boîte en bois sur une étagère. Le professeur lui explique qu'il s'agit d'un Aron Kodech miniature qui renferme un Séfer Torah.

Une Bar-Mitsva indescriptible

Le professeur Yossef raconte l'histoire de cette reproduction miniature : "Nous habitions Berlin en 1933. Après l'arrivée des nazis au pouvoir, nous nous sommes installés à Tel Aviv. Mais mon petit frère est tombé malade et nous sommes retournés en Europe pour qu'il reçoive un traitement. Nous nous sommes installés à Amsterdam à côté de la famille d'Anne Frank. En 1942, nous avons été déportés au camp de transit de Westerbork.

Un an après, nous avons été séparés de notre père et envoyés dans le camp de concentration de Bergen-Belsen en Allemagne. Avant de nous quitter, mon père m'a dit une phrase qui

m'a sans doute "obligé" à rester en vie : "Sois pour ton petit frère un père et une mère."

Les déportés mouraient en grand nombre, de faim, de maladies, de faiblesse, et sous les coups de fouet des gardiens. Le grand-rabbin des Pays-Bas, Rav Dosberg, détenu avec moi, réalisa que j'allais sur mes 13 ans et souhaita célébrer dignement ma Bar-Mitsva. Rav Dosberg avait emporté avec lui un tout petit Séfer Torah. Après d'épuisantes journées, il me prenait à part et m'apprenait à lire.

Un matin, une heure avant notre réveil quotidien, ma Bar-Mitsva a eu lieu. J'étais très ému. Je me souvenais de celle d'un ami à Amsterdam, les invités, les cadeaux, le discours prononcé dans la grande synagogue... Je pleurais d'émotion, de dépit et de douleur due au froid. On murmure mon nom pour m'appeler à la Torah. Le Rav se tient debout entouré d'autres courageux détenus. Nous commençons la prière et soudain, on entend frapper à la porte. Nous nous sommes tous figés. Quelqu'un est allé ouvrir. On a appelé mon nom. C'est ma mère qui a réussi à venir me voir. Elle a essayé de suivre de l'extérieur.



J'ai lu le *Maftir*, j'ai prononcé mon discours et je prenais soudain conscience de ce qu'il se passait : j'avais fêté ma *Bar-Mitsva* en plein camp de concentration, j'avais atteint ma majorité religieuse dans des conditions indescriptibles ! On m'a offert du pain, un morceau de chocolat et un jeu de cartes. Le Rav Dosberg me bénit et tout le monde me souhaite "*Mazal Tov*"! Je sors embrasser ma mère qui m'offre sa portion hebdomadaire de pain et une paire de gants en flanelle qu'elle a réussi à dérober à son travail. Je la raccompagne jusqu'au portail et je retourne à la baraque.

Avant l'appel, le Rav a attendu que la baraque se vide pour me prendre à part, il m'a dit : "Mon cher garçon, il semble que tu aies plus de chance que moi de sortir d'ici vivant. Je te demande de prendre ce *Séfer Torah*. Promets-moi qu'après ta sortie d'ici, tu raconteras au monde notre histoire, l'histoire de ce *Séfer Torah*." Ce *Séfer Torah* me rappelle chaque jour ma promesse faite au Rav mais je n'ai jamais su comment la réaliser."

La Torah dans l'espace

Ilan Ramon reste silencieux, ému, d'autant plus que sa propre mère est une survivante de la Shoah. Quelques mois plus tard, Ilan demande au professeur l'autorisation d'emporter le *Séfer Torah* miniature avec lui dans l'espace pour représenter le peuple juif. Le professeur accepte avec joie.

La navette Columbia a été lancée le 16 janvier 2003 avec sept astronautes à bord, dont Ramon. Le 21 janvier, une conférence de presse est organisée entre Ilan Ramon qui est dans la navette et le premier ministre israélien Ariel Sharon, retransmise et suivie en direct dans le monde entier.

L'entretien commence. Ilan décrit à quoi ressemble son beau pays, Israël, vu de la navette spatiale. Il lève ensuite vers la caméra un minuscule *Séfer Torah*, raconte brièvement son histoire, ainsi que son émotion et sa fierté de l'avoir avec lui dans l'espace : "Cela représente, plus que tout, la capacité du peuple juif à survivre. Des périodes horribles,

des jours noirs, pour atteindre des périodes d'espoir en l'avenir."

Le professeur Yossef réalise alors que sa promesse au Rav Dosberg a été réalisée à une échelle gigantesque !

La navette a passé seize jours dans l'espace et, en rentrant dans l'atmosphère, suite à un dysfonctionnement, la navette s'est désintégrée et tous ses membres d'équipage ont péri. Évidemment, le *Séfer Torah* a aussi disparu.

La Torah éternelle

Lorsque Neil Rubinstein, un homme d'affaires qui habite aujourd'hui à Modi'in, apprend l'histoire de ce *Séfer Torah*, il ressent un malaise. "Il y a eu un juif, qui durant les plus sombres moments de l'humanité, a fait don de soi pour préparer un jeune juif à sa *Bar-Mitsva*. L'histoire ne doit pas s'arrêter là !" Il décide alors de recréer ce mini *Séfer Torah*. Il récolte des fonds à l'aide de donateurs du monde entier, et recherche un *Sofer* capable d'écrire d'aussi petites lettres.

Le 8 octobre 2021, l'inauguration du *Séfer Torah* a lieu à l'école Ilan Ramon de Modi'in dans une émotion toute particulière. Des camarades de classe d'Ilan Ramon sont présents, le petit-fils du Rav Dosberg ainsi que le Rav Israël Méir Lau et d'autres survivants de la Shoah.

Le *Séfer Torah* est destiné à voyager dans le monde, de *Bar-Mitsva* en *Bar-Mitsva*, permettant à une promesse d'un jeune juif de Bergen Belsen d'être réalisée encore et encore et pour les générations à venir.

Le Talmud nous apprend que l'écriture d'un *Séfer Torah* est une grande vertu pour préserver ce que l'on possède. Ce *Séfer Torah* avait survécu à la Shoah, a été détruit dans l'espace 60 ans plus tard avant d'être réécrit de nouveau. Il illustre à merveille la promesse du Talmud, en préservant tout ce que le peuple juif possède : la Torah, la parole divine perpétuelle transmise de génération en génération.



HALAKHOT 3

1. Remettre un aimant sur le réfrigérateur, Chabbath, permis ?

> Oui, car l'adhérence ne se fait pas par collage, mais par une force d'attraction. (Rav E. Bensimon)

2. Changer son boîtier de Mézouza, permis ?

> Oui, et sans réciter de bénédiction "*Likvoa Mézouza*" ou "*Chéhé'héyanou*" si l'échange est immédiat et sans longue interruption. L'ancien boîtier sera utilisé pour une autre Mézouza ou déposé dans une Guéniza. (*Yabi'a Omer III*, p.164)

3. Réciter la bénédiction sur un café en plein repas ?

> Non, pas au milieu ou à la fin d'un repas composé de pain. Le mieux est de le boire après le *Birkat Hamazone* afin de pouvoir réciter la bénédiction. (*Yabi'a Omer V*, *Ora'h 'Haïm 17*)



Hiloula du jour

Ce dimanche 29 Tévet (22 janvier 2023) tombe la *Hiloula* du Rav Its'hak Kadouri, un génie de la Torah né en Irak au début du siècle dernier.

Élève du *Ben Ich 'Haï*, il fut connu comme le plus grand kabbaliste de notre génération, il reçut en Israël des milliers de personnes du monde entier, y compris d'éminentes personnalités politiques et sociétales, qui recherchaient auprès de lui conseils et bénédictions.

N'oubliez pas d'allumer une bougie en son honneur afin qu'il prie pour vous !



Une perle sur la Paracha

Dans la *Parachat Vaéra* (Chémot 7, 19), Hachem dit à Moché : "Dis à Aaron de prendre le bâton et de l'étendre sur les eaux de l'Égypte."

Selon Rachi, puisque le Nil a protégé Moché, ce dernier ne pouvait pas frapper les eaux du Nil avec son bâton mais Aaron fut chargé de le faire.

De là nous apprenons combien il faut avoir de la reconnaissance envers une chose qui nous fait du bien ; et a fortiori envers une personne !

Les lois du langage



Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne que croire des propos médisants sur son prochain est un interdit de la Torah. Nos Sages ont particulièrement insisté sur l'extrême gravité de croire du *Lachone Hara*.

LE DOSSIER DE LA SEMAINE

LE DIVORCE



Nous abordons ici un sujet délicat. Quand un couple est acculé à la rupture, c'est toujours douloureux. Le divorce est ressenti d'autant plus durement dans le milieu pratiquant que la famille et l'éducation des enfants y tiennent une place essentielle. Il est aussi souvent fort mal perçu. Lorsque l'édifice familial s'effondre, la chose surprend, choque, et les membres de la famille ont souvent de grandes difficultés à retrouver un nouvel équilibre dans leur vie. Face à cette réalité, nous avons voulu savoir comment la Torah aborde le problème et comment un couple doit se comporter lorsqu'il est appelé à divorcer.

Le mariage juif n'est pas un mariage catholique

Vous me direz, c'est là une évidence. A bien y réfléchir, ce n'est pas si évident que cela pourrait paraître. Le fait est que, dans la religion catholique, le mariage est sacré et ne peut pas être dissolu. Alors, comment est-ce possible que la Torah ait accepté le principe qu'un homme et une femme qui se sont unis devant D.ieu puissent se séparer ?

Pour le Rav Its'hak Abrabanel, la nécessité du divorce est dans la nature des choses. Tout ce qui compose la

nature est voué à la décomposition. Dès lors, il n'y a pas de raison que des liens noués entre deux époux ne puissent pas, eux aussi, être rompus, si c'est nécessaire. Bien entendu, si les conjoints peuvent trouver un moyen d'entente, il n'y a aucune raison de remettre leur union en question. Mais s'ils n'étaient pas faits pour vivre ensemble, la Torah a prévu pour eux une porte de sortie. Il est après tout logique que la Torah, qui a commandé de se marier, ait aussi prévu le cas où le couple n'arriverait pas à s'entendre, et lui ait permis de dénouer ce lien. Les forcer à tout prix

LE DIVORCE

à continuer à vivre ensemble serait prendre le risque que cela dégénère en violence et se termine par des relations extraconjugales.

La Torah nous dit que l'homme "acquiert" sa femme lorsqu'il se marie avec elle. Mais attention ! Cette "prise de possession" implique tout autre chose qu'une relation de possesseur à "possédé". Elle implique avant tout des obligations comme nourrir sa femme, lui procurer de quoi se vêtir, et se conduire envers elle comme il se doit.

Ces liens ne peuvent être rompus que lorsque le mari remet à sa femme ce qu'on appelle le *Guèt*, un texte manuscrit par lequel il la libère des obligations du mariage.

Pour se remarier, la femme a besoin que son mari lui donne le *Guèt*, un acte de divorce. Si le refus de la femme de recevoir l'acte de divorce était jugé irrecevable par le tribunal rabbinique, ou encore que la femme ait perdu la tête, l'homme peut alors recevoir une autorisation exceptionnelle de remariage. Mais attention, il ne faudra pas moins de cent personnalités rabbiniques de trois pays différents pour ladite autorisation !

On le comprendra, le divorce dans la Torah ne consiste pas en un simple accord de rupture de contrat, ou de séparation de biens, tel que le conçoit la loi civile. Toutefois, la Torah permet le divorce, ce qui n'est pas le cas de l'Église catholique pour qui le mariage est indissoluble, avec toutes les conséquences douloureuses que cela implique : elle ne reconnaît ni le divorce ni le remariage.

En Israël, le droit concernant le statut personnel est basé sur la loi juive, y

compris le mariage et le divorce. De ce fait, la procédure de divorce relève uniquement de la compétence du rabbinat. Ceci peut avoir des incidences cocasses.

Il arrive par exemple que le tribunal rabbinique en Israël ait à se prononcer sur le cas d'un juif marié avec une femme non-juive à l'étranger, ou le contraire bien entendu. Dans le cas d'une demande en divorce, ce tribunal peut être ainsi amené à prononcer la dissolution d'un mariage civil qui a été célébré à l'étranger !

Étant donné le pouvoir conféré aux tribunaux rabbiniques en Israël, ceux-ci peuvent employer des moyens coercitifs et procéder à des enquêtes pour obtenir du mari le certificat de divorce, sans lequel la femme resterait *Agouna* et ne pourrait se remarier.

Dans certains cas, le *Beth Din* n'hésite pas à innover et peut aller jusqu'à utiliser des moyens très persuasifs pour contraindre les époux récalcitrants : amendes très lourdes, prison en cas de refus de paiement, blocage des moyens de paiement et gel des avoirs bancaires, refus de sépulture en Israël... On rapporte le cas d'un mari récalcitrant qui a choisi de finir ses jours en prison plutôt que de libérer sa femme. Son incarcération a duré... trente ans ! Mais en général, les gens préfèrent éviter d'en arriver à ces extrémités, et ils finissent par rendre leur liberté à leurs épouses. Le tribunal rabbinique peut aussi faire appel à des fonctionnaires d'Etat préposés à la recherche de maris récalcitrants. Il est arrivé qu'après enquête, il se soit avéré que le mari récalcitrant n'était en fait pas... juif ! Ceci simplifiait l'affaire. A l'étranger, les institutions rabbiniques

LE DIVORCE

ont moins de latitude, et il est parfois très difficile d'obtenir d'un mari qu'il accorde le certificat de divorce lorsqu'il s'y refuse.

Notons encore que les tribunaux rabbiniques, en règle générale, exigent un certificat de divorce même si le couple n'a jamais contracté de mariage religieux, dès lors que les deux conjoints sont juifs et que la réalité de leur vie de couple est avérée.

Pour quels motifs la Torah permet-elle de divorcer ?

Selon Beth Chamaï, un divorce ne peut être envisagé que lorsqu'une femme a été infidèle, ou lorsqu'il se trouve qu'elle était interdite à son mari. Même s'il y a un avis plus permissif, souvenons-

nous, malgré tout, que nos Sages recommandent de ne pas se hâter de divorcer.

Dans certains cas le divorce est rendu obligatoire. Comme par exemple dans le cas d'un mariage mixte, ou que l'un des conjoints a une relation extraconjugale, ou encore que l'homme refuse de nourrir sa femme ou de vivre avec elle. Dans la réalité d'aujourd'hui, bien d'autres cas peuvent se présenter, que ce soit les liens affectifs entre les époux qui ont disparu, que l'un des deux décide de faire sa *Alyah* et que l'autre s'y refuse, ou que le niveau religieux de l'un des conjoints devienne incompatible avec celui de l'autre. Enfin et surtout, rappelons pêle-mêle les cas surtout les cas graves : homme violent, troubles psychiatriques irrémédiables, comportement abusif, immoral sur une longue période...

Comment doit être rédigé l'acte de divorce ?

Dans la pratique, une fois établi que les époux sont d'accord pour divorcer, seul le tribunal rabbinique est habilité à demander à un *Sofer* de rédiger le *Guèt* que le mari devra remettre à l'épouse. A la suite de quoi, il délivrera un certificat de divorce. Pour que l'acte de divorce soit valable, le libellé doit être maintenu dans son intégralité, ainsi que nos Sages l'ont fixé, être écrit en hébreu par un *Sofer*, et sans ratures. Il ne doit pas être mentionné le nom de famille mais uniquement le ou les prénoms et le prénom du père. S'il y avait un prénom étranger, il doit figurer en transcription hébraïque, en respectant la prononciation en usage dans la langue du pays. Albert par exemple, sera écrit différemment selon que le contrat sera fait pour la France



LE DIVORCE

ou pour les États-Unis. En France, le "t" n'est pas prononcé alors qu'il l'est aux États-Unis. Les exigences en matière d'écriture sont nombreuses, ce qui fait que bien des problèmes peuvent surgir. Dans beaucoup de cas, l'écriture de l'acte prend énormément de temps, et le coût s'en fait ressentir.

Si le contrat n'a pas été écrit en bonne et due forme, le divorce n'est pas valable, et il sera interdit à la femme de se remarier. Si elle décide malgré tout de se marier, ses enfants seront considérés comme des Mamzer, ce qui signifie qu'ils ne pourront se marier qu'avec un autre Mamzer ou un converti. En France, les tribunaux rabbiniques sont souvent confrontés à des contrats de divorce qui ne sont pas valables, ce qui pose des problèmes très douloureux. Mais bien souvent, il s'avère après coup qu'il n'était pas nécessaire de lui remettre un contrat de divorce étant donné que, sur le plan de la loi juive, elle n'avait jamais été mariée. Il arrive souvent, en effet, que les témoins lors du mariage soient en parenté, ce qui rend le mariage nul et non avenue. Néanmoins, il faut savoir que ce genre de décisions est bien délicat, et qu'il dépend de la seule appréciation du tribunal rabbinique, après consultation auprès d'une grande autorité rabbinique.

Pourquoi une procédure aussi compliquée ?

Pourquoi la Torah exige-t-elle une procédure aussi compliquée pour que le divorce soit validé ? Pourquoi la volonté divine ne se suffit-elle pas

d'une déclaration verbale ou d'une autre solution plus facile à mettre en œuvre ?

Si la Torah n'a pas voulu permettre que le divorce se résume à une déclaration verbale ou à un versement d'une somme d'argent, ou simplement l'abandon du foyer, c'est pour que l'on ne prenne pas à la légère le fait de divorcer. Si ces freins n'existaient pas, il suffirait que le mari ou la femme émettent le désir de se séparer, le divorce deviendrait usuel. L'un des conjoints pourrait aussi se présenter à d'autres en affirmant qu'il s'est séparé de son conjoint, que ce soit vrai ou faux, et commettre toutes les fautes possibles. Pour éviter toutes ces déviations, la Torah fait donc en sorte qu'un divorce soit

une chose difficile, qu'il soit réalisé par écrit, devant témoins, accompagné de nombreux détails astreignants. De cette manière, si le mari, à la suite d'une dispute avec sa femme, avait décidé sur un coup de tête de se séparer d'elle, la procédure de divorce est tellement longue qu'il aura le temps de se calmer et de revenir sur une décision prise à la légère.

Rabbénou Be'hayé apporte lui aussi un éclairage intéressant. Dieu a créé le monde avec les vingt-deux lettres de l'alphabet hébraïque. Il les mélangées pour former l'univers. C'est la diversité des compositions possibles des lettres qui permet à deux êtres de s'unir par le lien du mariage. Quarante jours avant la conception de l'enfant, une voix du Ciel vient annoncer : "La fille de X à Y !" Puisque la rencontre de deux créatures et leur mariage ont été programmés par le biais de combinaisons de lettres saintes,

"...le mariage qu'ils veulent maintenant dissoudre faisait partie du projet divin depuis le début de la Création."

LE DIVORCE

la Torah a permis que leur séparation se fasse également par des lettres. Ces lettres viennent aussi rappeler aux époux, avant de concrétiser le divorce, que le mariage qu'ils veulent maintenant dissoudre faisait partie du projet divin depuis le début de la Création.

Le contrat de divorce est appelé dans nos sources *Guèt*, contrat en français. Il y a même un traité entier consacré au divorce dans le Talmud qui porte aussi ce nom, *Guittin*. Mais, selon le *Chilté Haguiborim*, il y aurait dans le choix de ce mot une allusion à l'acte même qu'il désigne. Il existe en effet une pierre du nom de *Guitta* dans une contrée lointaine qui a pour particularité de "repousser" toutes celles qui l'entourent, comme deux aimants qui se repoussent. Le choix des deux lettres *Guimel* et *Tet* n'est pas non plus fortuit, comme le fait remarquer le *Gaon* de Vilna. Dans tout le texte biblique, ces deux lettres ne se trouvent jamais l'une à côté de l'autre !

Quel est le rôle du tribunal rabbinique ?

Le rôle du tribunal rabbinique se limite-t-il à la procédure ? Doit-il également se prononcer sur le bien-fondé du divorce et, le cas échéant, trancher sur le fond après avoir consacré plusieurs audiences à écouter les époux dans l'exposé de leurs problèmes personnels et de leurs griefs ; après quoi le tribunal rabbinique aurait à se prononcer ?

En fait, cela dépend des pays. En Israël, le nombre d'affaires traitées par les tribunaux rabbiniques laisse très peu de temps aux juges pour se pencher sur le fond des dossiers. S'ajoute à cela le fait que le Rabbinate, ayant pleine compétence en matière d'état civil, les tribunaux

rabbiniques ont à charge de régler tous les détails que comportera le divorce : le partage des biens, la garde des enfants, la pension alimentaire etc. La fonction de ces tribunaux rabbiniques s'apparente plus à une activité judiciaire qu'à celle de conciliateur. Les efforts déployés pour tenter de ramener la paix au foyer sont plutôt assurés par des personnes dévouées dans la communauté ou des *Rabbanim*.

En France, il peut y avoir une certaine implication de la part du tribunal rabbinique dans le déroulement humain de ce drame, et l'affaire ne se limite pas toujours à une intervention procédurale.

Quels sont les cas qui peuvent se présenter devant le tribunal rabbinique ?

Si le couple était déjà séparé, et qu'ils avaient déjà divorcé civilement, le problème du partage des biens, de la garde des enfants et de la pension alimentaire est déjà réglé. Il ne reste plus au tribunal qu'à intervenir, si l'un des époux est réfractaire, à la remise ou à la réception du *Guèt*. Si l'homme refuse de lui donner, et c'est le cas le plus fréquent, le tribunal rabbinique devra intervenir pour aider la femme à se libérer des liens du mariage. Le tribunal rabbinique aura recours à tous les moyens à sa disposition pour amener le mari à délivrer le *Guèt*, mais pas la force.

Si c'est l'épouse qui refuse de recevoir le *Guèt*, parce qu'elle pense pouvoir sauver le couple, dans ce cas les juges devront décider s'ils feront tout ce qui est dans leur pouvoir afin de réconcilier le couple, ou si, au contraire, ils feront comprendre à la femme qu'elle

LE DIVORCE

gâche sa vie à s'accrocher à de vaines espérances. Si le mari refuse de payer une pension alimentaire, alors qu'il vit dans l'aisance, ils pourront encourager la femme à demander une saisie sur le salaire du mari, ou une avance sur la pension alimentaire octroyée par la caisse d'allocations familiales, en Israël par le *Bitoua'h Léoumi* – organismes qui se feront ensuite rembourser par le débiteur. Si, en revanche, le refus de la femme de recevoir son *Guèt* a pour dessein de nuire à son mari par esprit de vengeance, ou pour obtenir des compensations financières plus importantes, le tribunal rabbinique peut dans certains cas passer outre ce refus et autoriser le mari à prendre une nouvelle épouse, sans pour autant que la première soit autorisée à se remarier.

Dans le cas d'un couple en cours de procédure de divorce civil, le tribunal rabbinique a le devoir de se pencher sur les raisons qui ont amené ce couple à une telle décision. Il se peut que la désunion soit née d'un problème d'infidélité – situation rarissime dans nos communautés, qu'Hachem en soit loué !

Aussi difficile que cela puisse paraître, le tribunal doit vérifier s'il n'a pas tout simplement affaire à un chantage au divorce, mais il doit néanmoins conseiller au couple de mener sa démarche à son terme.

La chasse aux maris récalcitrants

L'un des problèmes les plus délicats dans le divorce est d'arriver à faire en sorte que le mari accepte d'accorder le *Guèt* à sa femme, sans qu'on ne l'y oblige par la force. Il est assez rare, en effet, qu'un divorce soit prononcé avec l'assentiment des parties en présence – on ne divorce pas parce que l'on s'entend bien ! Bien souvent, les choses s'envenimant, on saisit le tribunal civil. C'est le cas hors d'Israël, mais aussi en Israël, chez des personnes non pratiquantes ou insuffisamment informées. Ce qui arrive bien souvent dans ce cas-là, c'est que l'on force le mari à divorcer. Or, dans ces conditions, le divorce n'est pas valable. En revanche, si la contrainte exercée sur le mari émane des instances rabbiniques et qu'elle est conforme à la *Halakha*, le divorce sera valable. Le problème



LE DIVORCE

s'aggrave si le mari perd sa tête. Il n'a plus vraiment la capacité de décider librement de divorcer. Et même s'il connaît des périodes de lucidité, et que l'on mette à profit l'une de ces périodes pour obtenir son assentiment, encore faudra-t-il qu'il soit resté conscient jusqu'au moment où son mandataire délivrera le certificat de divorce à son épouse.

Que peut-on faire lorsque le mari ne veut pas divorcer ? Y aura-t-il quelqu'un pour s'envoler vers la Russie, l'Amérique du Sud ou le Japon, pour tenter de le convaincre de le faire et d'apporter des solutions à ces femmes esseulées et désespérées ? Certaines personnes, dont le courage et l'abnégation méritent toute notre admiration, sillonnent le monde pour retrouver ces maris, fussent-ils incarcérés dans les prisons russes ou impliqués dans des affaires véreuses aux côtés des cartels de la drogue de l'Amérique latine, et tentent de les convaincre de donner à leur conjointe l'acte de divorce tant espéré !

Le Rav Yéhoua Gordon, aujourd'hui fonctionnaire à la *Rabbanout* d'Israël, s'est spécialisé dans les affaires d'Agounot de l'ex-URSS. Sa personnalité est si haute en couleurs qu'un cinéaste anglais a réalisé sur lui un film, après l'avoir accompagné six mois durant dans ses péripéties, sous le titre "*The man handle*", "Le chasseur d'hommes" !

Le Rav Gordon est né à Vilna. Il est arrivé avec ses parents en Israël alors qu'il avait 16 ans et demi. A la sortie de

l'Oulpan et de l'école, il s'est engagé à 18 ans sous les drapeaux. C'était pendant la guerre des Six Jours. Yéhoua était sur la brèche, portant sur lui quinze kilos de TNT, et faisant sauter, sous la direction d'Ariel Sharon, des bunkers de la ligne de défense égyptienne. Mais, de l'autre, il se préoccupait en même temps de conserver quoi qu'il arrivât ses *Téfilines*, et d'organiser un *Minyan*.

Depuis un certain nombre d'années il est responsable auprès de la direction des tribunaux rabbiniques des vérifications du statut personnel et des dossiers des Agounot pour l'ex-URSS. Il s'est mis à entreprendre des voyages longs, astreignants et épuisants, à parcourir de long en large l'Europe centrale, à traquer des maris sans scrupules et à les rechercher dans des villages par le froid et par la neige.

De la sorte, le Rav Gordon a été amené à se rendre dans un camp de travaux forcés en Ouzbékistan, où vivent quelque quinze mille prisonniers, parmi lesquels un Juif qui avait délaissé sa femme sans lui accorder de *Guèt*. Pour réussir à pénétrer dans ce camp, de nombreux préparatifs avaient été nécessaires avec, comme passage obligé, le pot-de-vin indispensable à remettre aux fonctionnaires idoines.

D'une manière générale, tout voyage de ce genre nécessite de très longues enquêtes et de très minutieuses recherches, car il lui faut souvent retrouver des gens perdus et cachés parmi un nombre infini de personnes.



LE DIVORCE

Il faut, dit-il, tout savoir sur le mari, ce qu'il aime manger et comment il boit, comment a été son enfance et quel est son caractère, quels sont les liens qu'il a conservés avec sa famille, et quels sont ses goûts vestimentaires. Tous ces détails doivent être vérifiés et enregistrés, sans parler, bien sûr, de la nécessité d'emporter une photo de l'homme.

Pourquoi tout cela ? Afin qu'il puisse disposer sur lui, d'emblée, d'un certain ascendant. Il sait beaucoup de choses à son propos, et lui ne le connaît absolument pas. Il raconte, qu'un jour, il avait dû faire une enquête après un truand notoire. Il savait qu'il avait tendance à bégayer lorsqu'il était sous pression. A bégayer... et à sortir son couteau. C'est arrivé effectivement, mais il a su le calmer. Il l'a invité à sortir de sa maison, lui a proposé une cigarette ainsi qu'une boisson gazeuse. Lorsqu'il s'est calmé, il a continué à faire pression sur lui, jusqu'à ce qu'en fin de compte, il finisse par céder.

Au tribunal rabbinique en Ouzbékistan, à Samarcande, avec le temps, Rav Gordon a réussi à tisser de nombreux liens en Russie, tant avec des militaires de haut rang qu'avec des truands. Ces attaches lui ont permis de parvenir à ses fins et à s'en servir en cas de besoin. Il s'est trouvé un jour confronté au problème de la fille d'un riche Juif originaire de Boukhara, laquelle souffrait énormément de la cruauté de son mari. Cela n'a pas été facile ni simple, mais le Guèt a été obtenu.

Ses succès, il faut le dire, ne sont pas toujours dus à des causes rationnelles. C'est ainsi qu'une femme s'est un jour adressée à lui, à son bureau de Jérusalem. Il a pris le téléphone, et a parlé au mari. Celui-ci habitait quelque part en Ukraine, où il vivait avec une non-Juive. "Jamais ! Et si le Rav débarque ici, je le jetterai au bas des escaliers !" Quelques semaines plus tard, Rav Gordon s'est rendu en Ukraine avec une bonne quinzaine de dossiers à régler, dont celui-là. Son

"Au tribunal rabbinique en Ouzbékistan, à Samarcande, avec le temps, Rav Gordon a réussi à tisser de nombreux liens en Russie, tant avec des militaires de haut rang qu'avec des truands."

accompagnateur lui a fait observer qu'après une telle "invitation" du mari, toute tentative semblait vouée à un échec total. Le Rav Gordon a insisté : il faut essayer, car cette Agouna attend depuis tant d'années qu'on la délivre des liens du mariage ! Après un long

voyage, les deux hommes arrivent chez le mari. La femme ouvre la porte, et prie avec gentillesse les visiteurs d'entrer. Le mari, lui aussi, les accueille avec courtoisie. Ils s'installent, ils discutent, et en arrivent au Guèt, lequel a été obtenu sans plus de complications. Rav Gordon lui pose bien sûr la question : "Mais que s'est-il passé depuis l'autre jour, lorsque nous nous sommes parlés au téléphone ?" La réponse fut des plus surprenantes. La compagne non-juive de ce mari récalcitrant avait rêvé, la nuit précédente, que celui-ci avait deux femmes. Elle lui a aussitôt reproché la chose, en pleine nuit, et la scène de ménage s'est poursuivie jusqu'au lendemain, de sorte que, au lieu de partir en week-end comme prévu, ils sont restés à la maison pour tenter de régler leur différend. L'arrivée du Rav

LE DIVORCE

venu de Jérusalem fut ressentie comme celle d'un ange gardien, de sorte que la procédure a pu être immédiatement menée à son terme.

Le tribunal rabbinique doit-il tout faire pour éviter le divorce ?

Dans l'immense majorité des cas, le divorce est dû à une incompatibilité des caractères ou à des cas graves, auquel s'ajoute souvent le rôle des parents qui, pensant bien faire, se mêlent de leur vie et prennent parti pour l'un des conjoints.

Les juges doivent s'efforcer d'éviter que le couple n'en vienne à divorcer. Mais en retenant le couple de divorcer, ils prennent le risque que la situation ne s'aggrave plus encore. Après avoir écouté les doléances des deux parties, ils doivent se faire une

opinion sur le caractère inévitable ou non de ce divorce. Mais il faut savoir que si les époux ont demandé un rendez-vous au tribunal rabbinique, en règle générale, cela signifie que la situation est grave. Toutefois il est bien évident qu'un rendez-vous au tribunal rabbinique peut parfois cacher un appel au secours lancé par un couple à la dérive. Le rôle premier des juges sera dans ce cas de tenter de les guider dans leur désarroi, en les orientant par exemple vers un thérapeute de couple. Beaucoup de couples ont ainsi été sauvés car ils ne savaient tout simplement pas se comprendre, et leur vie a changé.

Puisse Hachem faire régner la paix et la sérénité dans tous nos foyers !

Dossier Kountrass revisité par Torah-Box

EVENEMENTS Torah-Box

ENTRÉE GRATUITE

Le rendez-vous des Femmes

LEA BENNAÏM

POUR UNE VIE RELATIONNELLE PLUS SEREINE

GRÂCE À LA CONSCIENCE DE SOI ET LA CONFIANCE EN D.IEU

Atelier en 3 cours les dimanches à 20h

Dimanche 15 janvier **Dimanche 22 janvier** **Dimanche 29 janvier**

La Synagogue des Francophones
25 re'hov Derekh Eretz. 'Harish

Renseignements au 053 360 45 19

séjour de luxe au Maroc

רבי יצחק אבי'חסי'רה
י"ע"ה

Hiloula Rabbi Its'hak Abi'hssira

HÔTEL CHÂTEAU DE SABLE - ERFLOUD

Prix Torah-Box

899 €

hors vol

Valeur du séjour

1250 €

4 jours - 3 nuits
DU JEUDI 2 AU
DIMANCHE 5 FÉVRIER

JEUDI SOIR
GRANDE SOIRÉE
EN L'HONNEUR DE TSADIK

VENDREDI SOIR
PÉLERINAGE DU TSADIK
& KABALAT CHABBATH

SAMEDI
CHABBATH PLEIN
AVEC DE GRANDS PAYTANIM

SAMEDI SOIR
GRANDE SOIRÉE HILOULA
DU TSADIK À TOULAL

**Prenez des bénédictions
du Tsadik pour toute l'année!**

Pour la deuxième année, Torah-Box honore le Tsadik en se rendant au Maroc pour le pèlerin.

Venez vous ressourcer autour de la spiritualité de la famille Abi'hssira, pour vous et vos proches. Goûtez aux enseignements, renforcez votre lien avec Dieu et venez recevoir les miracles qu'offre l'accès le Tombeau de Rabbi Its'hak Abi'hssira.

Dans le cadre luxueux de l'hôtel Château de Sable à Erfoud, nous nous imprègnerons à la fois de sainteté et de délices, aussi bien pour le palais que pour l'esprit.

DERNIÈRES PLACES!

**HÔTEL DE LUXE
PRIVATISÉ**

Réservez en ligne sur
torah-box.com/sejours



**PLACES LIMITÉES
FORTE DEMANDE!**



Hommage à Sarah Halimi : toi, maman...

D'une grande sensibilité, elle mettait beaucoup l'accent dans son rôle de parent sur l'acquisition de bons traits de caractère. Plus tard, elle nous enjoignait à éduquer nos propres enfants dans ce sens, à affiner leurs traits de caractère, à être sensibles à l'autre.

Rappel de la tragédie : le 4 avril 2017 aux alentours de 4 heures du matin, Madame Sarah Halimi, 65 ans, a été sauvagement attaquée puis défenestrée du troisième étage par un voisin. Après une polémique publique toujours d'actualité, son bourreau est jugé pénalement irresponsable par la cour d'appel de Paris ; décision confirmée par la cour de cassation, ce qui veut dire que l'assassin ne sera pas jugé. Il est à ce jour hospitalisé sous contrainte.

"Je me souviens de ce maudit jour du 4 avril 2017 où la policière (qui se trouvait être la fille des voisins de palier de longue date de maman) s'écria en larmes lorsqu'elle nous reçut au poste : *"Qu'est-ce qu'on pouvait lui vouloir à votre maman pour lui réserver un tel sort ?!"*, et de rajouter : *"Elle qui était si discrète, je la revois encore marcher dans le quartier, dans la rue, tête baissée..."*

Oui, c'était bien maman : discrète et humble, mais d'une humilité authentique. Car qui pouvait se douter, si ce n'est les gens qui la connaissaient, que derrière cet aspect se trouvait une grande et noble femme, dotée d'une grande force de caractère.

Les valeurs juives authentiques vécues dans la Émouna

Médecin généraliste de formation, directrice de crèche pendant plus de 20 ans, je ne l'ai jamais entendue se présenter comme tel ; elle ne se mettait pas en avant et il fallait vraiment lui poser des questions pour le savoir. Elle était sans prétention, aucune !

Pourtant, elle savait être fière de notre identité, de "nos vraies valeurs", comme elle aimait les appeler. Et cette fierté, elle savait nous la communiquer et la véhiculer. A nous, ses enfants, puis à nos enfants à leur tour, ses petits-enfants.

Toujours lucide, elle savait parfaitement discerner l'essentiel dans la vie de ce qui est secondaire. Ses conseils nous ont souvent été très précieux, car toujours très justes.

D'une grande sensibilité, elle mettait beaucoup l'accent dans son rôle de parent sur l'acquisition des bonnes *Midot* (traits de caractère). Plus tard, elle nous enjoignait à éduquer nos propres enfants dans ce sens, à affiner leurs traits de caractère, à être sensibles à l'autre.

Même vis-à-vis des nourrissons, elle recommandait de ne pas rester insensible à leurs pleurs. *"Un bébé ne pleure pas pour rien"*, avait-elle l'habitude de dire, aussi bien au personnel de sa crèche qu'à nous, ses enfants. *"Il a des besoins et il faut y répondre, même si c'est celui d'être rassuré."* Ainsi, des centaines de parents, au fil des années, lui ont confié leurs enfants en étant des plus sereins. Pour eux, il n'y avait pas mieux que "la crèche de Madame Halimi", comme ils l'appelaient.

Il y aurait tant à écrire sur maman, tant d'anecdotes à raconter, qu'il m'est impossible de résumer en quelques lignes...

Des paroles de renforcement qui résonnent jusqu'à ce jour

Quand maman lisait un livre, entendait une histoire, ou en fait, tout ce qui était matière à donner du *'Hizouk* (renforcement), elle avait à cœur de nous le partager, aux grands comme aux petits !

Ainsi, je me souviens d'un Chabbath d'hiver qu'elle avait passé avec nous ; ma sœur lui avait offert le livre *"Une Émouna vivante"* du Rav David Ashear. De sa voix vibrante d'émotion, comme toujours lorsqu'il s'agissait de notions qui lui tenaient à cœur, elle nous fit la lecture de quelques "bons passages". Je me souviens notamment d'une phrase, que je ne cite pas, mais en voici la teneur : **"Hachem est bon et**





tout ce qui émane de Lui n'est que bon, même si parfois, des choses peuvent nous paraître terribles."

Ce sont ces mots qui ont résonné en moi lorsque j'appris la terrible nouvelle, ce sont ces valeurs qui, sorties de sa bouche, m'ont soutenue, et me soutiennent encore jusqu'à aujourd'hui.

Maman nous a quittés "Al Kiddouch Hachem", en sanctifiant le nom divin, mais je suis sûre que si elle avait pu nous parler, elle nous aurait dit : "Vous, mes enfants, vous devez VIVRE 'Al Kiddouch Hachem ", ce qui reviendrait à dire "Attachez-vous à Hakadoch Baroukh Hou, marchez dans Ses voies, faites rayonner Sa Torah, soyez de bons juifs !"

Jamais indifférente à la souffrance de son prochain

Pour finir, s'il y avait bien un trait de caractère qui déplaisait à maman, c'était celui de l'indifférence. Elle-même ne pouvait jamais rester indifférente à la souffrance

d'autrui. Beaucoup de parents de la crèche, et les personnes qui l'ont côtoyée, pourront témoigner comment elle savait redonner du courage aux plus découragés, de l'espoir aux plus désespérés et des conseils aux plus désemparés !

Les problèmes que les autres lui confiaient devenaient siens, et elle n'avait de répit tant qu'elle n'avait pas envisagé toutes les solutions qui pourraient les soulager.

Je suis sûre que, de là où elle est aujourd'hui, elle peut être fière de son peuple, du 'Am Israël, qui, dans toute la mobilisation pour que justice lui soit rendue, a fait preuve de tout sauf d'indifférence au sort qui a été le sien.

L'occasion nous est d'ailleurs donnée, à nous sa famille, d'exprimer toute notre reconnaissance envers les Juifs, qui, de par le monde, se sont mobilisés pour notre cause. Aujourd'hui encore, leur soutien nous est très cher."

Hannah Lugassy

Partageons ensemble l'esprit d'entreprise. . .

Cabinet comptable - Audit & Conseil - Conseiller Fiscal Agréé

Conseil fiscal

Bénéficiez de conseils en fiscalité et de conformité dans l'établissement de vos déclarations de revenus, vos bilans, déclarations de capital et remboursements d'impôts aux salariés.

Flash Compta

Nos spécialistes fournissent une assistance périodique de gestion et de conduite de votre activité professionnelle.

Activité de conseil

Nous proposons des conseils dans une gamme diversifiée de secteurs d'activités et nous vous aidons à atteindre rapidement les résultats souhaités.

Audit social

Lé décision de faire un audit social de votre société vous permettra d'éviter des risques prud'homaes ou un contrôle du ministère de l'économie. En effet, ces actions sont mises en place afin de préserver les droits sociaux des salariés. Notre cabinet vous propose une intervention sur trois niveaux :

- Un audit social général.
- Un audit social sur la gestion de votre personnel.
- Un audit social de vos fiches et de vos contrats de travail.

Un état rédactionnel complet vous sera remis en français et en hébreu.

Deborah HADDAD

Cabinet comptable - Audit fiscal

Audit social certifié et agréé par l'état

Tel. 054-5837463

Denis HADDAD

Conseiller Fiscal Agréé

Tel. 050-2321127

Siège social : Aatsmaout 89 bureau 320, 2^{ème} étage - Ashdod | Tel. 08-8551233 • Fax. 08-8655854



Se gratter fort la peau pendant Chabbath

Qu'en est-il de se gratter le Chabbath jusqu'à enlever de la "croûte" de la peau, ou faire sortir du "pus"?



Réponse de Rav Yossef Loria

Faire couler du sang représente une interdiction de la Torah dérivée de l'interdiction de tuer, car la Torah considère le sang comme la vitalité (*Choul'han 'Aroukh* 328, 48). Il convient de faire connaître à tous cette interdiction, car de nombreuses personnes agissent de la sorte sans avoir conscience de la gravité de cet acte (*Michna Beroura* 316, 30, *Ben Ich 'Haï, Vaéra* 12). Il est aussi prohibé de gratter un bouton ou une blessure, de crainte de faire couler du sang (*Maguen Avraham* 328, 34, *Michna Beroura* 316, 30). Il est de même défendu de sucer une plaie ou d'aspirer du sang qui coule entre les dents.

Par contre, il est permis de sortir le pus d'un bouton, car ceci permet la guérison de ce bouton (*Choul'han 'Aroukh* 328, 28), mais cette permission s'applique seulement si l'on est certain que du sang ne sortira pas également. C'est pourquoi il est recommandé de le faire par un non-juif (*Michna Beroura* 328, 87). Il est aussi permis de retirer une croûte (*Choul'han 'Aroukh* 328, 22).

10 commandements - 10 plaies : y a-t-il un lien ?

Mon petit frère de huit ans m'a demandé pourquoi le nombre des *Makot* (plaies) et celui des *Assérèt Hadibrot* (dix commandements) était identique ? Y a-t-il réellement un lien ? Pourriez-vous, si possible, formuler la réponse de façon concrète ? Je crains que, sinon, il ne comprenne pas, car il a du mal à comprendre ce qu'il n'arrive pas à s'imaginer.



Réponse de Rav Avraham Garcia

Beaucoup de *Rabbanim* (comme par exemple le *Tsrer Amor, Parachat Vaéra*) font effectivement un parallèle entre les dix plaies et les dix commandements.

Il y a aussi les dix fois où Hachem dit "Vayomèr", lors de la création du monde; cela s'appelle les dix *Maamarot*. Le parallèle qui nous est donné est, entre autre, que l'on veut nous faire comprendre et nous montrer clairement qu'Hachem a la force de créer le monde (*Assara Maamarot*) et de le détruire (*Esser Makot*), et le monde n'a le droit d'exister que s'il y a le respect des dix commandements.

Le "Admour de Malte", un charlatan

Avez-vous des renseignements sur l'Admour de Malte ? Est-il reconnu comme Admour par la communauté orthodoxe ?



Réponse de Rav Yigal Avraham

Un charlatan à fuir ! Très dangereux d'après nos sources. Il n'a aucun titre rabbinique officiel ni aucune connaissances, n'est reconnu par aucune autorité spirituelle compétente. La première fonction d'un rabbin est d'enseigner la Torah et ce n'est pas son cas.

Il enfreint en public des lois juives comme le fait d'écouter des femmes chanter. Les véritables Kabbalistes n'ont pas besoin de faire autant parler d'eux... Si vous allez à Malte, allez voir le *'Habad* local.

Un fruit mûr mais très acide ou très amer... quelle *Brakha* ?

Parfois, je mange des fruits qui ont l'air tout à fait mûrs, qui ont fini leur développement j'imagine, mais ils sont très acides ou très amers... doit-on vraiment faire la bénédiction sur un aliment pas bon ?



Réponse de Binyamin Benhamou

Dans le cas d'un fruit qui est arrivé à maturation mais qui est cependant inconsommable car est très acide ou très amer :

1. si on le consomme ainsi : on ne récite aucune bénédiction au préalable puisqu'on n'en tire aucune satisfaction.
2. si on l'adoucit en le réchauffant ou autre : on récite la bénédiction normalement prévue pour ce fruit puisqu'il est à la fois mûr et consommable (*Michna Beroura* 100, 37).

Exemple : un avocat dur comme de la pierre, immangeable, mais qu'on a réchauffé en l'entourant d'un aluminium épais jusqu'à ce qu'il ramollisse et devienne consommable, on récitera dessus "Boré Péri Ha'ets" puisqu'il est mûr. Par contre, s'il est inconsommable parce qu'il n'est pas arrivé à maturation, après l'avoir réchauffé, on récite la bénédiction "Chéhakol" (*Cha'ar Hatsiyoun* 40 sur *Michna Beroura* 100, 37). Bon appétit (après réchauffage !)

Pourquoi "*Boré Péri Haadama*" sur la banane ?

Pouvez-vous me donner la raison pour laquelle on récite "*Boré Péri Haadama*" avant de consommer une banane ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Les critères principaux permettant de déterminer si une plante fait partie de la catégorie des arbres sont les suivants :

1. Il n'est pas nécessaire de réaliser une nouvelle plantation chaque année, elle vit plusieurs années.
2. Elle ne donne pas des fruits dans l'année qui suit la mise en terre; si c'est le cas, elle fait partie de la catégorie des légumes (on ne prend pas en considération les nouvelles technologies agricoles permettant d'activer la pousse).
3. La "tige" est assez dure, elle ressemble à du bois. Le "tronc" du bananier ne ressemble pas à du bois. Il moisit au fur et à mesure et se renouvelle.
4. Chaque année, les bananes se développent sur un tronc (ou une partie du tronc) qui n'existait pas l'année précédente, contrairement aux arbres dont le tronc ne se renouvelle pas durant des années.

Cacheroute • Pureté familiale • Chabbath • Limoud • Deuil • Téchouva • Mariage • Yom Tov • Couple • Travail • etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme)
du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/question



Le portefeuille remis à l'imposteur



Réouven allait se tremper au Mikvé, quand d'un coup,

il se souvint qu'il avait dans son portefeuille 5000 dollars !

Or s'il laissait son porte-monnaie dans la poche de son pantalon sans surveillance, ce serait irresponsable, car il pourrait se le faire voler.

Il demanda alors au responsable du Mikvé (un homme droit) de lui garder son porte-monnaie jusqu'à ce qu'il se trempe et revienne le chercher.

Le responsable du Mikvé accepta avec joie. Dix minutes plus tard, lorsque Réouven sortit du



Mikvé, il alla chez le responsable et lui réclama son portefeuille.

"Quel portefeuille ?!" s'étonna le responsable.

"Le portefeuille que je t'ai donné à garder il y a dix minutes..."

"Je suis désolé, j'ai déjà rendu le portefeuille il y a deux minutes à un homme qui vous ressemblait beaucoup. Il s'est adressé poliment à moi

et m'a demandé son portefeuille noir, donc je le lui ai remis."

Apparemment, le voleur avait vu Réouven confier son porte-monnaie au responsable et demanda ainsi quelques minutes plus tard à récupérer "son" portefeuille... Réouven réclame donc au responsable : "Vous auriez dû bien réfléchir avant de donner le portefeuille à cet imposteur ! Et même si vous êtes bénévole, vous devez être pénalisé et me payer 5000 dollars !"

Le responsable se défend en disant que ce n'était pas un délit, mais une erreur involontaire.

Qui des deux a raison ?



Réponse du Rav Its'hak Zilberstein :

Nous lisons dans le *Choul'han Aroukh* ('Hochen Michpat, ch. 300, 61) : deux personnes remirent de l'argent en même temps (l'un en présence de l'autre) dans les mains d'une tierce personne. Un donna cent, et l'autre deux cents.

Après quelque temps, chacun vint en déclarant qu'il avait remis deux cents. La loi veut que le gardien donne cent à chacun, et les cent supplémentaires resteront (chez le gardien ou au tribunal) jusqu'à ce que l'un des deux reconnaisse la vérité ou jusqu'à ce que vienne Eliahou Hanavi et découvre qui a réellement déposé les deux cents.

La question se pose : pourquoi ne reproche-t-on pas au gardien : "Vous avez fait erreur, car

VOTRE RETRAITE FRANÇAISE

UNE PRE-ETUDE DE VOTRE DOSSIER AVANT DE VOUS ENGAGER AVEC NOUS

La retraite commence à 62 ans

Vous avez exercé une activité en France ?

"Nous vous assistons complètement jusqu'à l'obtention de tous vos droits à retraite"

Si vous êtes déjà retraité(e) du régime français et vous rencontrez des problèmes de toute nature.

Nous vous aidons à régler tous ces problèmes

Nos services :
 - Pension de réversion
 - Bilan Retraite
 - Obtention de la nationalité Française
www.optimum-retraite.net

054 494 72 41



vous n'avez pas fait attention depuis le début qui a déposé les deux cents !" La réponse est que le gardien peut rétorquer : "Étant donné que vous n'aviez pas l'air de vous inquiéter l'un de l'autre et que vous avez déposé votre argent l'un en présence de l'autre, je ne me suis pas préoccupé de vérifier à qui appartiennent les deux cents et à qui appartiennent les cent !"

Nous voyons donc dans le cas des deux hommes que le gardien peut dire qu'il ne se souvient pas qui a déposé les deux cents.

Dans notre cas, en revanche, il s'agit d'un seul dépositaire, et apparemment, le gardien (le responsable du Mikvé) aurait dû faire attention et se souvenir de son identité. Cependant, il semble en pratique que Réouven savait que de nombreuses personnes passent chaque heure devant le responsable, et qu'il lui est difficile de se rappeler précisément de chacun. Il a vu que le responsable ne l'a pas observé attentivement, et il n'a pas demandé à ce qu'il ne remette le portefeuille que selon certains

signes précis, comme le numéro de carte d'identité par exemple.

On peut donc reprocher à Réouven d'avoir remis son portefeuille au responsable sans demander qu'il vérifie l'identité de celui qui le réclamerait. Réouven a compté sur le responsable afin qu'il rende le porte-monnaie à un homme qui lui semble être celui qui le lui a remis. Réouven lui-même n'a pas fait attention à ce que personne ne le suive et demande sournoisement le portefeuille.

De ce fait, si le responsable prétend l'avoir remis à un homme qui lui ressemble, on ne peut le considérer comme ayant commis un délit. (On peut rappeler la source rapportée plus haut de la réponse de la *Paracha Lekh-Lekha*.)

En résumé : Le responsable est dispensé de payer à Réouven l'argent volé dans le portefeuille.

Rav Its'hak Zilberstein


EVENEMENTS


Torah-Box






ENTRÉE GRATUITE

Le rendez-vous des Femmes
GAËLLE BERDUGO

RAMAT SHARET

DONNER À SES ENFANTS
des forces pour la vie !

Atelier en 4 cours les mardis à 20h45

Mardi 10 janv.

Mardi 17 janv.

Mardi 24 janv.

Mardi 31 janv.

Synagogue Zkhout Avot 3 re'hov Perets Bernstein JÉRUSALEM

Renseignements ☎ 053 360 45 19 📞



Une libération forcée



Notre cas concerne un Juif en processus de *Téchouva*, récemment sorti de prison.

"Mon histoire commence il y a de cela deux ans, alors que je n'avais pas encore le mérite d'observer la Torah et les *Mitsvot*. Je souffrais de pauvreté. J'en étais même arrivé à souffrir de la faim. Un jour me vint une idée pour me sauver de ma situation désespérée.

Une nuit, je me rendis près d'une bijouterie de luxe, et, j'en ai honte, je brisai la vitrine du magasin ! Je ne pris rien de la boutique, mais j'attendis l'arrivée des policiers... En quelques minutes, ils arrivèrent, me menottèrent et me conduisirent au tribunal. De là, je fus emmené là où j'avais prévu d'arriver... la prison ! Bien qu'en prison, les conditions de vie ne soient pas idéales, comparées aux rudes conditions de survie dans lesquelles je vivais auparavant, c'était bien mieux, sans aucun doute, car enfin,

j'avais des repas et des vêtements. Je sentais que je redevenais moi-même et que mon âme revivait...

Pendant mon séjour en prison, je me rapprochai du judaïsme, j'allais de temps en temps à des cours de Torah et aux prières. J'aspirais à m'élever et avancer dans la spiritualité.

Au bout de deux ans, j'avais expié ma faute. C'est à contrecœur que je dus quitter la prison... J'aurais préféré y rester, car durant mon séjour, j'avais un endroit où j'avais ce dont j'avais besoin, tandis qu'en dehors, j'avais à peine de quoi survivre. (Il va de soi qu'aujourd'hui, il ne me viendrait pas à l'idée de commettre de nouveau une effraction pour aller en prison...)

Ma question est donc la suivante : celui qui est incarcéré puis libéré doit remercier Hachem et réciter la bénédiction du *Gomel* (voir *Biour Hagra*, ch. 219, titre '*Havouch*', et dans *Pisské Techouvot*, ch. 6, lois sur le détenu de nos





וירחיבונות יעקב
יעץ חס מוסתר

CONSEILLER FISCAL CERTIFIÉ

COMPTABILITÉ, CONSEIL & PLANIFICATION FISCALE

- Comptabilité
- Formation à l'établissement et à la gestion d'entreprises

- Consultations et planifications fiscales
- Prêts garantis par l'état

VOTRE CONTACT - ESTHER : ☎ 073-22-455-46 ✉ asterrv@maazanit.co.il

ASHDOD 85 rue Haatsmaout. City ✉ ashdod@maazanit.co.il	JERUSALEM 3 rue Am Veolamo. Guivat Chaoul ✉ office@h-mis.co.il	BNEI BRAK 7 rue Metsada ✉ office@maazanit.co.il
--	---	---



jours). Or, vu les circonstances de ma sortie de prison, contre ma volonté, dois-je réciter la bénédiction du *Gomel* ?"



Réponse du Rav Its'hak Zilberstein :

La bénédiction du *Gomel* est une louange, exprimant l'émotion et la joie ressenties face à une bonté que Hachem a octroyée à celui qui la récite. Il la prononcera plein de reconnaissance envers Hachem pour la bonté qu'Il lui a accordée (comme la bénédiction *Chéhé'héyanou*). Ainsi, si le prisonnier dont il est question ici ne ressent pas sa sortie de prison comme une bonté, et qu'au contraire, il aurait préféré y rester, *a priori*, il ne pourra pas réciter le *Gomel*.

Selon le *Kaf Ha'haïm* (ch. 219, paragraphe 12), celui qui est entré en prison de son propre chef, par exemple pour éviter de payer des taxes qu'il était en mesure de payer, fera malgré tout la bénédiction du *Gomel*. Le *Chaaré Téchouva* pense quant à lui qu'il récitera la bénédiction sans le Nom de Hachem.

Il semblerait qu'il s'agisse ici d'une personne heureuse d'être sortie de prison, dans la mesure où elle est passée d'une situation de prisonnier incapable de faire ce que bon lui semble à celle d'un homme libre qui décide de sa vie. Dans notre cas en revanche, le prisonnier n'a aucune joie à être libéré (bien au contraire), c'est pourquoi il n'y a pas lieu de réciter le *Gomel*. (Néanmoins, il faudra expliquer à cet homme que son bien véritable n'est pas de rester en prison, mais d'être un homme libre, capable de s'investir encore et encore dans la Torah et les *Mitsvot*, et de se sacrifier pour la construction de la sainteté de son foyer.)

En résumé : Un prisonnier libéré contre sa volonté ne récite pas la bénédiction du *Gomel*.

Rav Its'hak Zilberstein

Pour égayer votre table de Chabbath, commandez sans plus attendre les livres *Ahat Chaalti*, volumes 1, 2 et 3 au : 02.37.41.515 ou www.torah-box.com/editions/

JEAN-LOUIS KOHN

Le coach de la communauté francophone

CONFIANCE ET ESTIME DE SOI //
ASSERTIVITÉ // RÉUSSITE PERSONNELLE
ET PROFESSIONNELLE

052-7692378
après 13h

 Gld jerem  Dr jeremy gold 



Dentisterie ultra-moderne,
esthétique du sourire,
conseils et suivi de qualité.

scanner & Radio panoramique sur place. 



Parodontologie I
(soins de la
gencive et de l'os)



**Implants laser
sans chirurgie**



**Orthodontie
par aligneurs
invisibles**



Consultation Vidéo (diagnostic
orthodontique, urgence dentaire, deuxième
avis comparatif avec la Koupat Holim)

Dr Gold Diplômé de la Faculté d'Odontologie
de Paris VII vous recevra au :

Beit Hanatziv : Dereh'Hevron
101 lobby B étage 1 (dans la Mirpaa Zelig)

 **055-500-15-61**



Pâtes aux aubergines et aux champignons

Une recette de pâtes à la sauce tomate, aubergine et champignon, le tout dans une seule casserole. Pour ce plat délicieux et intéressant, vous pouvez utiliser des cubes d'aubergines restant des salades de Chabbath et les faire légèrement frire avant de servir.



Ingrédients



- 400 g de pâtes de votre choix
- 1 aubergine coupée en petits cubes
- 1 barquette de champignons frais émincés
- 3 gousses d'ail écrasées
- 2/3 de verre de sauce tomate
- 4 verres d'eau
- 2 cuil. à café de sel
- 1 cuil. à café de poivre
- 2-3 cuil. à soupe d'huile d'olive
- Persil ou basilic frais (facultatif, pour la décoration)



Pour 4 personnes



Temps de préparation : 50 min



Temps de cuisson : 12 min



Difficulté : Facile

Réalisation

- Placer les cubes d'aubergine dans une passoire, dans l'évier, et saupoudrer généreusement de sel dessus, pour éliminer l'humidité qu'ils contiennent. Attendre 20-30 min, puis rincer et bien sécher avec une serviette. Mettre de côté.

- Chauffer une grande casserole à feu moyen. Ajouter l'huile, l'aubergine et 1/3 de la quantité d'ail écrasé. Saupoudrer de 1/2 cuillère à café de sel. Frire pendant 3-5 minutes ou jusqu'à l'obtention d'une couleur dorée, puis ajouter les champignons et cuire encore 5 minutes. Réserver et couvrir.

- Ajouter les pâtes, l'eau, la sauce tomate et le reste de l'ail dans la même casserole. Ajouter une cuillère à café et demie de sel et la cuillère à café de poivre noir.

- Porter le mélange à ébullition, couvrir, baisser le feu et cuire jusqu'à ce que les pâtes soient *al dente*, en remuant une ou deux fois, pour qu'elles ne collent pas à la casserole (rajouter de l'eau si besoin).

- Après cuisson, mélanger, goûter et rectifier l'assaisonnement. Retirer du feu, transférer dans une assiette avec le mélange aubergines-champignons et persil ou basilic frais sur le dessus. Servir immédiatement.

Bon appétit !

Murielle Benainous

0546320479

Une bonne blague & un Rebus !



Un touriste croise Toto et son fils dans la rue.

Le touriste demande à Toto s'il sait parler anglais.

"Hi, do you speak English, Sir?"

- Je n'ai pas compris, vous parlez français ? Je ne parle que français."

Le touriste essaie d'engager la conversation en espagnol.

¿Hablas español?"

Toto répète : "Je vous ai dit que je ne comprends rien. Je parle uniquement français !"

Le touriste est étonné, mais il persévère en russe, en hébreu, en arabe et en allemand.

Toto s'en va, agacé, en lui disant : "Français ou rien !"

Le fils de Toto interroge son papa.

"Dis papa, ça serait bien que tu saches parler un peu une autre langue que le français, non ?"

Et Toto lui répond :

"Mais non, ça ne sert à rien mon fils. Regarde, ce touriste parle six langues, et ça ne l'a pas aidé pour autant !"



REFOUA-CHELEMA
POUR LES MALADES DU 'AM ISRAEL

Prions pour la guérison complète de

**Éthan ben
Zhira**

**Moïse
ben Rina
Amar**

**Myriam
bat Elisheva**

**Brice
Raphaël ben
Frédérique**

**Michael Samuel
Salomon ben
Betty Julie**

**Avigayil
Kokhava
bat 'Hava**

**Ethan
Éliyahou
ben Zira**

**Avigael Cohava
Guemara
bat Sarah**

**Eliahou Jean
Paul
ben Ilana**

**Haim Amram
ben Beya**

**Danielle Haya
bat Beya**

**Haim Victor
ben Aicha**

**Michael
Itshak
ben Sarah**

**Jacqueline
Sarah
bat Perla**

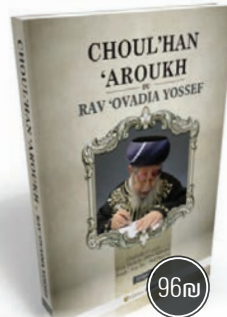
**Nathan
Efraim
ben Hadassa**

Vous connaissez un malade ? Envoyez-nous son nom
www.torah-box.com/refoua-chelema



Editions Torah-Box
présente

**CHOUL'HAN 'AROUKH DU
RAV 'OVADIA - TOME 3**



Ce troisième tome, compilé par le Rav Refael 'Haim Ifergan, traite des lois du Chabbath (2^{ème} partie), Roch 'Hodech, Birkat Halévana, Pessa'h, Yom Tov, 'Hol Hamo'ed et Chavouot... Cet ouvrage rigoureusement rédigé et sourcé, apporte réponse à toutes les

questions qu'un Juif se pose au quotidien. Cette œuvre magistrale, qui a pour particularité de rassembler toutes les décisions halakhiques du Rav, permet de pénétrer en profondeur la pensée limpide du Rav Ovadia.

Commandez dès maintenant !

1 Internet (carte bancaire) www.torah-box.com/editions

2 Téléphone 01.80.91.62.91 (France) - 077.466.03.32 (Israël)





Torah-Box

présente

MERCREDI

25
JANVIER

à 19:30

Réservez en ligne sur
torah-box.com/evenements

sur internet
40[₪]

sur place
70[₪]



Keness entre femmes

à l'hôtel Waldorf Astoria
Jérusalem

L'importance de la prière

En l'honneur de la Hiloula de

BABA SALÉ - RABBI ISRAËL ABI'HSSIRA

RABBANIYOT D'EXCEPTION

- 👉 RABBANITE DANIÈLE SITRUK
- 👉 RABBANITE RIVKA MOUGRHABI
Petite-fille de Baba Salé
- 👉 RABBANITE YEMIMA MIZRA'HI

Renseignements

☎ +972 2-372 09 55 📞 053 345 39 60

CONCERT PRIVÉ

AVIGAIL MARCIANO

et la pianiste
Danielle Arbely

26-28 re'hov Gershon Agron, Jérusalem
Tramway : Mairie de Jérusalem

Pour l'élévation de l'âme de :
Yarhia ben Mimoun - Aïcha bat Rahel - Esther bat Marie
Zari bat Esther - Mimoun ben Yahya



Perle de la semaine par Torah-Box

"Il faut que l'homme soit tel un flacon, qui reçoit de son plein gré ce que son maître et possesseur verse pour le remplir : vin ou vinaigre."

(Rav Avraham Yéhochoua Hechel - de Apta)